

L'ARPEA fait peau neuve !

Éditorial de
Mme la Conseillère d'État
Jacqueline de Quattro





ASSOCIATION ROMANDE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

www.arpea.ch

Fondée en 1944, l'ARPEA est une association sans but lucratif dont l'objectif est la protection de l'environnement dans son ensemble. Elle poursuit les buts statutaires suivants :

- œuvrer pour la défense de l'environnement,
- soutenir des études sur les relations entre l'homme et son environnement, les êtres vivants et leurs biotopes,
- promouvoir les moyens de lutte contre la pollution,
- former des professionnels confrontés aux problèmes de la protection de l'environnement,
- informer ses membres, les autorités et le public de ces problèmes.

Elle se veut une plate-forme d'échange d'expériences, un forum de discussion. Pour atteindre ces objectifs, l'ARPEA

- organise régulièrement des forums pour favoriser la diffusion des informations et le dialogue entre praticiens,
- publie une revue trimestrielle, l'arpeamag, membre de l'Union suisse de la presse spécialisée,
- met sur pied un cours pour les contrôleurs des émissions des installations de chauffage au terme duquel le Certificat ARPEA peut être décerné (cours chauffage),
- collabore avec le Groupe romand pour la formation des exploitants de stations d'épuration, FES, au cours pour les exploitants de stations d'épuration,
- organise annuellement le Prix ARPEA afin de récompenser un travail de diplôme remarquable effectué dans le domaine de l'environnement.

L'ARPEA est forte de quelque 600 membres collectifs et individuels représentant différents milieux engagés professionnellement dans la protection de l'environnement en général : communes, cantons, entreprises, bureaux d'études, écoles, associations, etc.

Quiconque en fait la demande peut devenir membre de l'association et recevoir l'arpeamag. Plus d'informations sur www.arpea.ch.

PRÉSIDENTE Güner Sengul Juranville
DE L'ARPEA : Ville de Nyon
Travaux, environnement
et mobilité
Tél. 022 316 47 70
guner.sengul@nyon.ch

SECRÉTARIAT ET Eliane Delafontaine
ADMINISTRATION : Vy des Nats 13
2037 Montmollin
Tél. 032 842 32 36
secretariat@arpea.ch

RÉDACTION Huong Esperet
ET PUBLICITÉ Chemin Frank-Thomas 80
DE ARPEAMAG : 1208 Genève
Tél. 022 700 20 72
redaction@arpea.ch

IMPRESSION : Imprimerie Pressor SA
Route de Courroux 6
2800 Delémont
Tél. 032 421 19 19
info@pressor.ch

*Reproduction autorisée avec mention
de la source et envoi d'un justificatif*

sommaire

5 ÉDITORIAL

Madame Jacqueline de Quattro, Conseillère d'État du canton de Vaud, nous fait l'honneur de signer l'éditorial du premier arpea mag.

6 AGENDA ARPEA

6 | 27 novembre 2018 : Réservez dès à présent cette date pour le FORUM ARPEA sur les **Chauffages au bois : contraintes et opportunités environnementales** qui aura lieu à Yverdon-les-Bains.

10 | 11 septembre 2018 : un « 5 à 7 » **consacré aux femmes ingénieures**, coorganisation NeWi, ARPEA, VSA.

Informations et inscriptions prochainement sur www.arpea.ch, Agenda.

9 L'ARPEA FAIT PEAU NEUVE !

La présidente et de la rédactrice vous présentent la nouvelle dénomination de notre association et sa ligne graphique. Elles vous invitent à un petit retour vers le passé avec notamment un article paru en 1948 dans la première version de notre revue !

19 L'ARPEA AUJOURD'HUI, ÉTAT DES LIEUX

19 | Procès-verbal de la 74^e assemblée générale du 27 avril à Möringen/BE

30 | Faites connaissance du comité ARPEA !

40 | Forums organisés ces dernières années

42 | Actualité du 36^e cours pour les contrôleurs de combustion et palmarès du module MT2 et des certificats ARPEA décernés.

47 | Actualité du cours FES pour exploitants de STEP.

50 PROTECTION CONTRE LES CRUES

Comment concilier protection contre les crues et environnement ?

Réponse avec l'exemple réussi du canal de Hagneck.

55 PUBLICATION

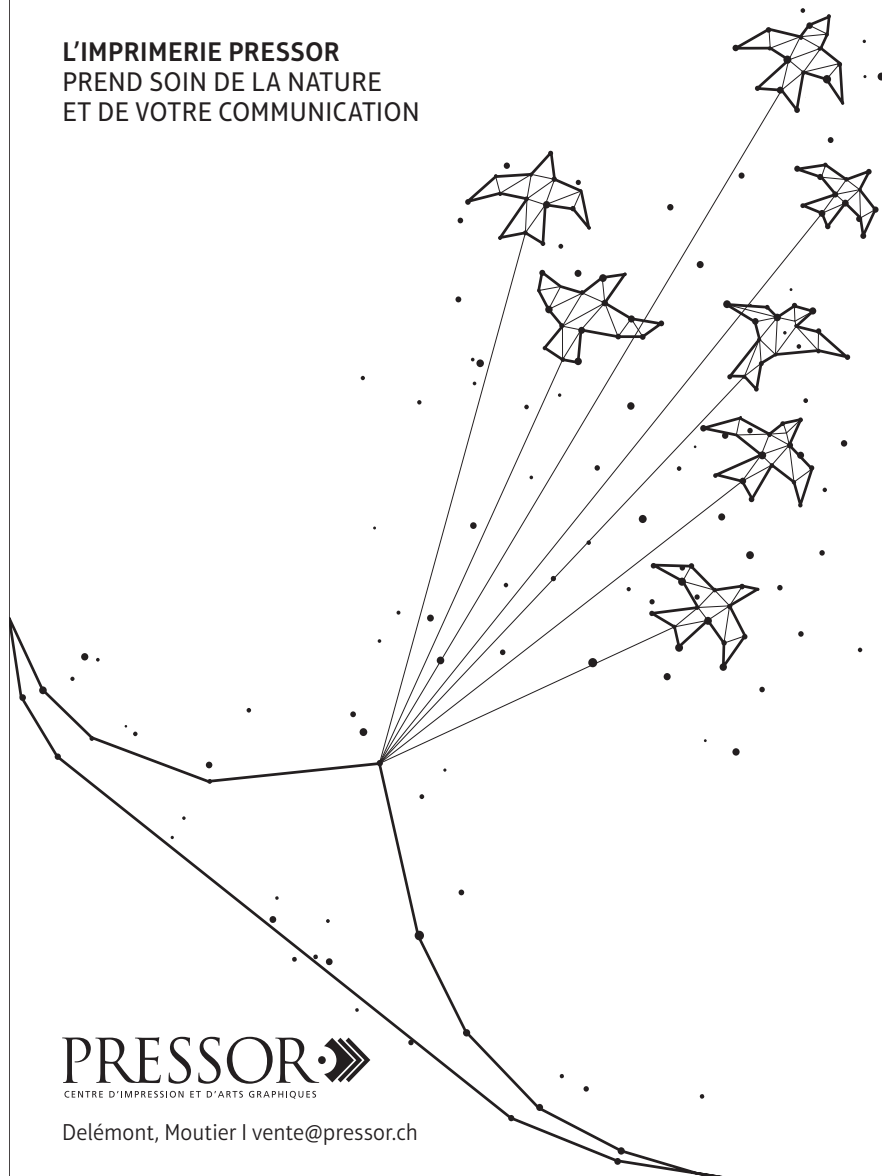
Un ouvrage remarquable pour découvrir le canton de Vaud comme vous ne l'avez jamais vu, avec des photos aériennes prises entre 1930-62 et 2015-17.

59 LÉGISLATION

Tableaux des projets législatifs en cours ou planifiés au plan national pour la période 2018-2023.

MARQUEZ VOTRE EMPREINTE DE MANIÈRE DURABLE

L'IMPRIMERIE PRESSOR
PREND SOIN DE LA NATURE
ET DE VOTRE COMMUNICATION



PRESSOR 
CENTRE D'IMPRESSION ET D'ARTS GRAPHIQUES

Delémont, Moutier | vente@pressor.ch



2018 constituera sans conteste un tournant marquant pour l'ARPEA. Après plus de 70 ans sous le nom d'Association Romande pour la Protection des Eaux et de l'Air, elle poursuit sa transition vers un objectif plus intégré de protection de l'environnement.

En adaptant son nom et en se présentant sous une nouvelle ligne graphique, l'ARPEA fait peau neuve et se veut résolument tournée vers l'avenir. Un avenir où la protection de l'environnement intègre des facettes

de plus en plus nombreuses. A l'image du nouveau logo de l'ARPEA, la protection de l'environnement ne s'envisage en effet que dans une vision globalisée d'un monde en équilibre.

L'eau, l'air, le sol, le feu... quatre éléments qui doivent désormais être pris en considération de manière coordonnée pour préserver nos ressources, pour nous assurer un approvisionnement énergétique durable ou pour relever les défis climatiques qui nous attendent.

L'environnement, l'énergie, le climat : trois thématiques indissociables qui requièrent des compétences et des expertises aussi variées que pointues. Les métiers de l'environnement sont devenus multidisciplinaires et se conjuguent désormais aussi bien au féminin qu'au masculin. L'Association romande pour la protection de l'environnement se veut être l'exemple de cette diversité.

Je souhaite longue vie à l'ARPEA, ainsi qu'à son action. Qu'elle puisse continuer longtemps à contribuer au maintien de notre qualité de vie.

Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département
du territoire et de l'environnement

Chauffages au bois : contraintes et opportunités environnementales

Informations et inscriptions à venir sur www.arpea.ch, Agenda



Centrale de chauffage à distance.



Cheminées d'une chaudière à bois de petite puissance (110kW).



Biolettles.



Foyer et dépôt de cendres dans une chaudière à bois.



Poussières captées sur un électrofiltre.



Chauffages au bois : contraintes et opportunités environnementales

Mardi 27 novembre 2018
Y-Parc, Yverdon-les-Bains

Objectif du forum :

Dans un domaine de la qualité de l'air où les particules fines apparaissent comme l'un des polluants atmosphériques les plus problématiques actuellement, les chauffages au bois se trouvent au coeur de l'actualité. Ils sont en effet appelés à jouer un rôle significatif dans notre approvisionnement en énergies renouvelables, tout en contribuant de manière positive au bilan des émissions de gaz à effet de serre. Leurs émissions de polluants atmosphériques rendent toutefois leur implémentation problématique en milieu urbain. Par ailleurs, le contrôle périodique de ces installations, rendu récemment obligatoire par la législation fédérale, soulève de nombreuses interrogations tant techniques qu'organisationnelles.

Ce forum veut ainsi établir un état des lieux de la situation et évaluer toutes les opportunités que présentent les chauffages à bois, tout en identifiant les contraintes auxquelles ils doivent faire face pour s'intégrer dans le contexte énergétique et environnemental actuel.

Thèmes qui pourront être abordés :

Volet technique

- bilan sur les émissions, les déchets et les rejets dans les eaux usées liés à la combustion du bois
- état des lieux sur les filtres à particules
- retour d'expériences et présentation d'installations
- autres systèmes d'utilisation du bois-énergie (gazéification, pyrolyse, etc.)

Volet stratégique

- nouvelles normes OPair et plans de mesures de réduction des émissions de PM 2.5
- perspectives quant au contrôle des petits chauffages à bois
- stratégie bois-énergie du canton de Vaud
- le plan des mesures OPair genevois

Public cible :

Responsables communaux et cantonaux des administrations publiques, services techniques des municipalités, urbanistes, architectes, bureaux d'études et tous les professionnels concernés par cette problématique.

Comme toujours lors de nos forums l'aspect convivial et le réseautage seront bien entendu favorisés.



ASSOCIATION ROMANDE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'ARPEA fait peau neuve !

C'est à la suite d'une profonde réflexion relative à l'évolution de notre association que la décision de tous ces changements, et notamment la plus importante, celle de sa dénomination, a été prise.

Lorsque l'ARPEA a été fondée en 1944, son but principal était la protection des eaux et de l'air. Or, au fil du temps, elle a peu à peu étendu ses activités à d'autres thématiques environnementales telles que la renaturation des cours d'eau, la protection du sol, la gestion des déchets, la protection contre le bruit, et plus récemment, l'énergie (voir p. 40 la liste des forums organisés ces dernières années). C'est pourquoi il nous a semblé souhaitable que l'intitulé de notre association reflète de façon plus large les préoccupations de nos membres.

Nouveau nom, nouveau logo et...

L'Assemblée générale réunie le 27 avril 2018 a validé la proposition du comité (p. 29) : l'ARPEA devient l'Association romande pour la protection de l'environnement. Toutefois, malgré l'absence d'un mot pour signifier le «a» final, nous gardons l'acronyme ARPEA qui est notre véritable identité depuis longtemps, celle sous laquelle nous sommes connus et reconnus. Cette lettre symbolisera la mémoire de nos origines et de notre passé ; elle nous rappellera que c'est pour protéger l'air et l'eau, ces deux éléments essentiels sans lesquels aucune vie n'est possible, que l'association a été créée.

Notre logo en forme de goutte se transforme ! Il ne disparaît pas mais se décuple même en prenant les contours d'une feuille, d'un pétale, d'une goutte d'eau ou d'une flamme. Il se décline dorénavant en différentes couleurs pour représenter les domaines dans lesquels l'association est active :

- deux nuances de bleu pour symboliser l'eau et l'air,
- le vert, en forme de feuille pour illustrer la nature,
- le gris pour le monde urbain,
- et l'orange, pour le feu de l'énergie, domaine en plein essor et étroitement lié à l'amélioration de l'environnement.

...Nouveau bulletin et nouveau site internet!

Quant au Bulletin que vous découvrez en feuilletant ces pages, il a été renommé



et arbore une nouvelle présentation graphique, légère et colorée. Nous nous réjouissons de recevoir vos avis sur les changements mis en œuvre!

À l'occasion de ce renouveau, nous vous proposons un retour vers le passé (p. 11) avec des documents tirés de nos archives, un article paru il y a... exactement 70 ans dans l'ancêtre d'arpeamag, un historique sur notre association, sur notre revue, etc.; puis une présentation de votre comité ARPEA actuel et de nos activités (p. 30). Dans la confrontation passionnante entre présent et passé, découvrez l'ouvrage extraordinaire consacré au canton du Vaud qui, par des photos prises entre 1930-62 et 2015-17 nous montre la mutation du territoire (p. 55). Finalement, retrouvez nos rubriques habituelles.

Notre métamorphose ne serait pas complète sans une refonte du site internet pour lequel une version pour mobile a également été conçue. Venez vite nous rendre visite et vous informer sur nos activités sur www.arpea.ch!



Tout change, tout évolue, mais ce qui ne changera pas, c'est l'indéfectible engagement de votre comité de faire de l'ARPEA un lieu d'échange d'informations et d'expériences enrichissantes, un lieu de rencontres propices au dialogue et aux débats d'idées sur les thèmes qui concernent désormais chacun d'entre nous et non plus seulement les professionnels de l'environnement!

Güner Sengul Juranville
Présidente de l'ARPEA

Huong Esperet
Rédactrice d'arpeamag

Ingénieures dans le domaine de l'eau

PERSPECTIVES ET ÉCHANGES PROFESSIONNELS

Conférence et table ronde
Mardi 11 septembre 2018 - 17 heures - Lausanne
Casino de Montbenon

Le NeWi, réseau des ingénieures dans le domaine de l'eau, vous invite à une conférence et à une table ronde sur les perspectives et les échanges professionnels entre les femmes. Organisé en collaboration avec le VSA et l'ARPEA, cet événement traitera de l'importance de se créer un bon réseau de contacts, d'échanger des idées et des expériences pour apprendre, s'entraider, débattre et promouvoir la parité.

17:00 Conférences

18:30 Table ronde

19:00 Apéro et réseautage

Save the date et infos à venir sous

<http://wasseringenieurinnen.ch/events/anmeldung>

Merci de faire circuler cette information autour de vous !



1944 - Fondation de l'Association pour la protection et la défense des eaux par Jean Trabold

**Jean Trabold, collaborateur de Nestlé,
pêcheur et membre de la Société vaudoise des pêcheurs en rivière,
fut le fondateur, en 1944, de l'APDE, Association pour la protection
et la défense des eaux, future ARPEA. Dans le N°1 de la revue SOS-Eau,
parue en juillet 1948, on peut lire¹:**

Les débuts de notre association

Ensuite de l'Assemblée de la SVPR à Avenches en 1944, j'ai été chargé de former une commission pour étudier le meilleur moyen de lutter contre la pollution des eaux. Faisant route avec un conseiller d'Etat d'alors, ce dernier me félicita de notre initiative, mais avec un sourire sceptique me prévint qu'il avait l'impression que nous ferions comme d'autres avant nous, que notre mouvement ferait fiasco, vu l'étendue du problème, tant pour sa complexité que par le nombre d'intérêts en jeu.

Piqué dans mon amour-propre, je pris la résolution de faire l'impossible pour réussir. Je puis certifier, que ce petit défi amical et... paternel méritait d'être relevé et c'est ce qui nous a donné le courage de tenir et de poursuivre nos efforts. A petite cause, grands effets ! Rentré du service militaire, je fus invité aux vendanges par un camarade de service et là, dans un sympathique et minuscule pavillon de vigne, autour d'une bonne bouteille d'Aigle, un avocat de l'endroit, un docteur et moi-même cherchâmes quelles seraient les personnalités qui pourraient nous aider. A la suite

de cette agréable séance, nous avons entrepris les démarches qui nous ont assuré l'appui et la collaboration si nécessaires au début, auprès de MM. R. Monod, Vuflens-le-Château, le Dr Louis Roux, alors directeur de l'Institut vétérinaire cantonal, Grivaz, chef de Service au Département cantonal de l'agriculture - l'Association pour la protection de la nature avec MM. le prof. Bernard, de Genève, le prof. Bornand, Lausanne, et M. Boven, Procureur général. - Le Comité central du CAS alors à Montreux, de la Société suisse de technique sanitaire, du Comité de la SVPR, le journal Pêcheur et Chasseur suisses, etc. Je m'excuse de ne pas citer tout le monde, la liste serait trop longue, mais je profite de l'occasion qui m'est offerte pour dire à tous un grand merci.

En même temps et sans que nous le sachions, M. le député Geiger préparait et déposait au Grand Conseil une motion intéressant notre but, ceci avec les indications fournies par M. Burger, président, et le Comité de la Fédération des petits pêcheurs du Léman et d'amis du lac. Malheureusement la suite de cette motion exposée avec sincérité et conviction par M. le Dr Benoit, vétérinaire à Lausanne, est au repos momentanément pour cause d'économie. Nous espérons que ce repos ne durera pas trop longtemps.

¹ Source : Bulletin de l'ARPEA No 184 élaboré par Véronique Jost Gara pour les 50 ans de l'ARPEA que nous remercions ici.

Les conférences que nous avons organisées obtinrent beaucoup de succès, à part une des premières, dans un village où nous n'avons compté que trois auditeurs courageux et attentifs ! Partout ailleurs, nous avons eu le plaisir de rencontrer les représentants des autorités cantonales et communales, nous prouvant ainsi l'intérêt qu'ils portent à notre but. (Pour confirmer la règle, il y eut des exceptions, mais très peu nombreuses.)

Dans une ville où nous avons compté 130 auditeurs, on nous assura que le succès avait été complet, car M. X., membre des autorités, avait assisté à toute la conférence sans dormir, chose excessivement rare, paraît-il !

Je ne veux pas allonger pour ce premier numéro et je souhaite succès et longue vie à ce

petit bulletin. Que tous les lecteurs viennent grossir les rangs de notre association.

Notre but est :

EAU PURE PARTOUT ET POUR TOUS,

par la défense et la protection de nos eaux, élément si nécessaire à la vie de toute chose sur terre. N'oublions pas les paroles prononcées à la radio en 1947 par un délégué étranger à l'assemblée des Fédéralistes à Montreux : « On peut aussi bien tuer son voisin avec la fièvre typhoïde qu'en le poignardant dans le dos. »

Jean Trabold

*Président de l'Association
de 1944 à 1951*



Historique de l'ARPEA

1944 : Fondation de l'APDE, Association pour la protection et la défense des eaux

Fondée en 1944 par Jean Trabold, l'APDE - Association pour la protection et la défense des eaux, a adopté ses premiers statuts le 29 avril 1945.

L'article 3 précise :

L'association a pour but de défendre par tous les moyens la pureté et le débit de l'eau des nappes souterraines, sources, ruisseaux, rivières et lacs du canton de Vaud, ainsi que la protection des lits, des berges, de la flore et de la faune aquatiques.

La cotisation est fixée à Fr. 2.—.

1957 : L'APDE devient l'ARPE, Association romande pour la protection des eaux

L'Assemblée générale du 9 novembre 1957, tenue à Lausanne, voit l'adoption de nouveaux statuts pour l'association qui devient romande et prend le nom d'ARPE, Association romande pour la protection des eaux (l'eau pure partout et pour tous). Le but de l'Association reste celui fixé par les statuts de l'APDE.

C'est lors de cette même Assemblée qu'est désigné le Dr G. Blöchliger pour succéder à M. G. Técoz.

Les cotisations sont portées à Fr. 5.– au minimum pour les membres individuels et à Fr. 10.– au minimum pour les membres collectifs.



1962 : L'ARPE devient ARPEA, Association romande pour la protection des eaux et de l'air

C'est sous la présidence de Charles Herter, ingénieur et chef du Service des eaux de Vevey/Montreux, que l'association, « consciente des dangers que l'expansion industrielle fait courir à notre santé, inclut dans son programme la protection de l'air, l'eau et l'air étant intimement liés ». Rappelons pour mémoire les cas de pollution survenus ces années-là dans la Broye, le Rhône, le déversement accidentel de tonnes d'aldéhyde crotonique de la Lonza. Elle se fixe le but suivant :

L'ARPEA réunit tous les courants d'intérêt en vue d'une protection des eaux et de l'air contre la pollution, en tenant compte des exigences économiques nationales.

L'ARPEA informe tous les milieux intéressés des causes de pollution et des mesures de protection contre la pollution. L'ARPEA prend toutes les initiatives nécessaires en vue de promouvoir la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air.

En 1965, l'Association compte 657 membres, le Bulletin est tiré à 700 exemplaires. Les cotisations sont portées à Fr. 10.– pour les membres individuels et à Fr. 25.– pour les membres collectifs.



2018 : L'ARPEA reste ARPEA, mais devient l'Association romande pour la protection de l'environnement

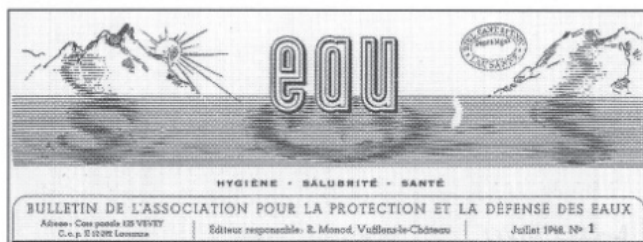
Au cours de ses plus de 70 ans d'existence, l'ARPEA a peu à peu étendu ses activités à d'autres thématiques environnementales telles que la renaturation des cours d'eau, la protection du sol, la gestion des déchets, la protection contre le bruit, et plus récemment, l'énergie. C'est pourquoi le comité a souhaité que l'intitulé de notre association reflète de façon plus large les préoccupations de nos membres.

Historique du bulletin de l'ARPEA

Informer,
une préoccupation constante de l'ARPEA

Au cours de ses plus de 70 ans d'existence, l'ARPEA - sous ses diverses appellations - s'est toujours efforcée d'informer ses membres et un public plus large par le biais de son propre bulletin ou, lors de ses débuts, d'une revue en collaboration avec d'autres associations. Se sont ainsi succédé :

Juillet 1948



Bulletin de l'Association pour la protection et la défense des eaux dont le premier numéro est paru en juillet 1948. Ses éditeurs responsables furent M.R. Monod, pour les No 1 et 2, et M. G. Técoz, pour les No 3, 4 et 5 parus en 1953 et 1954. Il s'agissait d'un bulletin gratuit tiré à 3000 exemplaires.

Mars 1958



Parution du Bulletin de l'ARPE, édité par l'Association romande pour la protection des eaux dont deux numéros seulement sortiront en mars et octobre 1958, sous la responsabilité de M. L. Jequier, ingénieur.

Janvier 1959

7^e année N° 5 15 mai 1959



EAU ET SANTÉ

POUR LA PROTECTION DES EAUX CONTRE LES POLLUTIONS

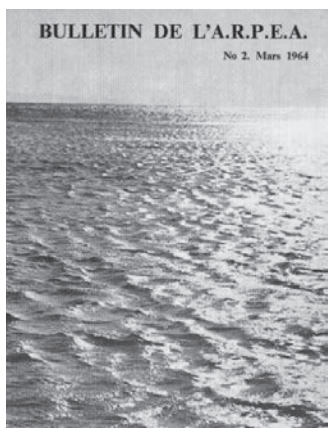
EAU ET SANTÉ pour la protection des eaux contre les pollutions, est l'organe mensuel d'information pour ingénieurs, architectes, géomètres, urbanistes, techniciens hydrologistes, hygiénistes, services fédéraux et cantonaux, autorités communales, édité par Le Pêcheur et le Chasseur suisses avec l'appui de la Commission d'études pour la protection des eaux du bassin du Rhône contre leur pollution (constituée par l'Union générale des Rhodaniens). La rédaction en est assurée par S. Combe, ingénieur et expert piscicole. Dans le No 5, du 15 mai 1959, l'éditorial de cette publication débute ainsi : « Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que, suivant l'accord intervenu, notre bulletin EAU ET SANTÉ est devenu l'organe officiel de l'Association romande pour la protection des eaux. »

Avril 1960

Eau * Air * Santé		Commission de rédaction : Dr E. Matthey, chimiste cantonal G. Matthey, hydrobiologiste J.-J. Hort, chimiste en chef du « P.C.S. » Présidents : Dr E. Messerli, chimiste au Laboratoire cantonal à Lausanne
Organe mensuel 7^e année N° 12 15 décembre 1961 de la Commission gouvernementale franco-suisse pour la protection des eaux du Rhône contre les pollutions et de l'Association romande pour la protection des eaux Délégué de la Commission franco-suisse : Dr E. Matthey, chimiste cantonal, av. de Beaulieu 21, Lausanne Présidents de l'A.R.P.E. : M. Ch. Herin, ingénieur, Vevey		Administration : « Le Pêcheur et le Chasseur suisses », place Saint-François 12, Lausanne, tél. (021) 22 82 46 Abonnement Fr. 2.- par an Publié tous les mois

Eau . Air . Santé Nouvelle appellation de la publication précédente. L'en-tête précise : Organe mensuel de la Commission franco-suisse pour la protection des eaux du Rhône contre les pollutions (président : Dr Fr.-M. Messerli) et de l'Association romande pour la protection des eaux (président : Dr G. Blöchliger). La Commission de rédaction est constituée de MM. Dr E. Matthey, chimiste cantonal, G. Matthey, hydrobiologiste, et J.-J. Hort, rédacteur en chef du « PCS ». Le rédacteur de Eau Air Santé était alors M. S. Combe, ingénieur.

Janvier 1964



BULLETIN DE L'ARPEA tel que lancé par le président Maystre. À la rédaction se sont succédé :

- M. Lucien Yves Maystre, de janvier 1964 à avril 1968, avec le soutien occasionnel d'André Pulfer, instituteur et secrétaire de la Ligue vaudoise pour la protection de la nature), des No 1 à 29 ;
- M. Paul Jeanneret, de septembre 1968 à avril 1983, du No 30 à 117 ;

- Mme Véronique Jost, de juin 1983 à avril 1988, avec le soutien de M. Olivier Zali dès octobre 1986, des No 118 à 147 ;
- M. Jean-Pierre Aubert, de juillet 1988 à février 1994, du No 148 à 181 ;
- à nouveau Mme Véronique Jost Gara, de 1994 à mars 1998, du No 182 au No 195 ;
- Mme Huong Esperet, d'avril 1998 à ce jour, soit du No 196 à 276.



Présidents et présidente ARPEA

Depuis la création de l'association en 1944, dix-sept président-e-s se sont succédé. Ceux-ci sont nommés par acclamation pour une durée de quatre ans. L'ARPEA les remercie tous et toutes très chaleureusement pour leur engagement.

- Jean Trabold	1944 – 1951	
- Georges Técoz	1951 – 1957	
- Gustave Blöchliger	1957 – 1961	élu à Lausanne
- Charles Herter	1961 – 1963	à Monthey
- Lucien Yves Maystre	1963 – 1968	à Genève
- André Burger	1968 – 1971	à Genève
- Pierre Schneider	1971 – 1976	à Montreux
- François Lancoud	1976 – 1980	à Martigny
- Marcel Glur	1980 – 1984	à Lugano
- Jean-Claude Landry	1984 – 1986	à Yverdon
- Victor Vicari	1986 – 1987	à Lausanne
- Jacques Meylan	1987 – 1994	à Ecublens
- Markus Fahrni	1994 – 1998	à Fribourg
- Dominique Rossel	1998 – 2006 (8 ans)	à Lugano
- Gabriel Romailer	2006 – 2010	à Mezzana / TI
- Serge Santiago	2010 – 2015 (5 ans)	à Vionnaz
- Güner Sengul Juranville	2015 –	à Bellinzone

Prenons soin aujourd'hui de l'eau de demain.

Traitement des eaux

- Eaux de surface
- Eaux souterraines et de source
- Elimination des substances traces
- Systèmes multi-barrières
- Filtration membranaire
- Adoucissement
- Neutralisation



Usine de Sonzier
900 m³/h – traitement d'eau
de source par ultrafiltration

Epuration des eaux

- Eaux usées communales et industrielles
- Biofiltration (BIOPUR®)
- Lit fluidisé (FLUOPUR®)
- Bioréacteur à membranes (MARAPUR®)
- SBR
- Filtration
- Elimination des micropolluants
- Traitement des boues



STEP de Zermatt
60'000 EH – bioréacteur à membranes
(MARAPUR®)

WABAG Technique de l'Eau SA

Bürgerstrasse 31, Postfach
8401 Winterthur
Tél. +41 52 262 43 43

water@wabag.net
www.wabag.net

Avenue de la Rasude 2
1006 Lausanne
Tél. +41 21 508 15 15





Vendredi 27 avril 2018, Möringen, BE

74^e assemblée générale de l'ARPEA

Huong Esperet. Photos : Enrique Duarte

La 74^e assemblée générale (AG) de notre association s'est tenue dans le canton de Berne, à Möringen, sous un doux et radieux soleil qui donnait des airs de Riviera à l'accueillant hôtel-restaurant qui nous a reçus. Avec une vue magnifique sur le lac de Bienne et le sommet encore enneigé du Chasseral au lointain, la journée s'annonçait des plus belles, et elle a tenu toutes ses promesses !

Après la partie statutaire, notre AG a eu pour thème la protection contre les crues, avec des exposés de MM. Jean-Pierre Jordan, de l'OFEV, Office fédéral de l'environnement, et de Bernhard Schudel, de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, BE (lire p. 50). L'après-midi, une visite guidée du canal et de la centrale hydro-électrique de Hagneck était prévue.

Mme Güner Sengul Juranville, présidente de notre association, ouvre la séance. Elle salue chaleureusement la présence de membres d'honneur, MM. Marcel Glur, Serge Santiago, tous deux anciens présidents, Albert Lüthi, Christian Schwab et Philippe Vioget, président du FES, la formation des exploitants de STEP, de représentants de communes et d'associations partenaires, M. François Gretillat, président du cours chauffage, M. Philippe Koller, président du GRESE, et de la quarantaine de nos fidèles membres¹ et amis. Elle remercie vivement M. Laurent Alais, directeur d'Alpha WasserTechnik qui nous offre l'apéritif; nos conférenciers; et Marc Lambert, Eliane, Huong, pour la parfaite organisation de la journée.

Constatant que l'assemblée générale a été convoquée conformément à l'article 15 des statuts et qu'elle est valablement constituée, la présidente propose de traiter les points de l'ordre du jour.



¹Se sont excusés les membres d'honneur : Eros Crivelli, Véronique Jost Gara, Monique Kaempff, Lucien Maystre, Pierre Moret, Mary-Claude Renaud Juillet; les membres individuels et collectifs : Carine Chafik, Nadia Christinet, Daniela Fontana, Richard Golay, Michel Meyer, Jakob Rager, Walter Rosselli, Gerhard Schneider, Zsolt Vecsernyes, O. Zimmermann; les communes et villes d'Aigle, Avenches, Cossonay, Les Diablerets, Estavayer, Lausanne, Ormont-Dessus, Romont, Val-de-Travers; MASAI Conseils SA à Cernier, SDAUTOMATION SA à Sierre, Wabag, Sanu, SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy).

Catégories :	Membres cotisants	Membres gratuits	Variations entre 2016 et 2017
Individuels	267		+22
Collectifs, cantons, soutien	263		-5
Etudiants		17	+6
Membres d'honneur, échanges		53	+1
Total membres cotisants	530		
Total membres ARPEA	600		

1) Approbation du PV de l'assemblée générale 2017

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 avril à Posieux, FR, a paru dans le no 273/ Été 2017 du Bulletin, pp. 37 à 49. Sa lecture n'étant pas demandée, il est adopté avec remerciements à la rédactrice.

2) Rapport d'activité 2017 de la présidente

◆ Etat des membres

Au 31.12.2017, le nombre total de nos membres s'élève à 600. Parmi ceux-ci, on compte 530 cotisants (*voir tableau ci-dessus*) et, malgré quelques démissions, nos effectifs ont augmenté de 24 membres. Un effort est fait pour rallier de nouveaux adhérents: d'une part, une année d'essai est offerte aux personnes non affiliées venant assister à nos forums; d'autre part, depuis janvier 2017, la gratuité des cotisations est proposée aux étudiants afin d'assurer la relève et de promouvoir l'ARPEA dans les hautes écoles.

La présidente rend hommage à Victor Vicari qui nous a quittés au début de cette année. Victor est un membre historique de l'ARPEA. Au cours des années 70-80, il a siégé au comité en tant que représentant du Tessin, puis a assuré la présidence de notre association. L'ARPEA lui tenait à cœur et il s'est beaucoup investi en faveur de son développement. Reconnaisante envers lui, l'ARPEA l'avait nommé membre d'honneur.

Chaleureux mercis à nos membres de soutien !

Devenez l'un d'entre eux en versant une cotisation de CHF 230.-

BG Ingénieurs Conseils,
1219 Châtelaine/ Genève

Bureau MGI Partenaires,
1618 Châtel-St.-Denis

Imprimerie Pressor,
2800 Delémont

Perreten & Milleret SA,
1227 Carouge/ Genève

◆ Comité

Le comité ARPEA comprend 29 membres: un tiers de représentants des cantons, de la Confédération et des communes, un tiers de bureaux d'études, des hautes écoles et de l'EPFL, et deux membres représentant les entreprises. Le comité s'est réuni cinq fois, dans les locaux du Service de l'assainissement de la Ville de Lausanne que nous remercions pour l'aimable hospitalité qu'elle nous offre.

En 2017, le comité a accueilli un nouveau membre. Il s'agit de Sylvain Rodriguez qui se présente (*voir son CV p. 36*). Sa candidature est acceptée par acclamation.

Il n'est pas nécessaire de faire partie du comité pour proposer des manifestations et participer à leur organisation. Vos avis, suggestions et compétences sont bienvenus :

- envoyez vos idées au comité de l'ARPEA,
- apportez votre contribution aux activités qui y sont menées : secretariat@arpea.ch

◆ Principales activités 2017

Au cours de l'année sous revue, l'ARPEA a mis sur pied deux manifestations et une assemblée générale :

- 19 janvier: *La STEP 2050 - de la station d'épuration à la station de valorisation?* Séminaire coorganisé par l'ARPEA, le VSA et le GRESE à la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR). Plus de 150 participants. Organisateur:

Luca Rossi, Philippe Koller, Enrique Duarte, Thierry Ackermann, Jean-Marc Cuanillon, Yoann Le Goaziou, Jonas Margot et David Weissbrodt (cf. Bulletin No 272/ Printemps 2017) ;

- 28 avril: Assemblée générale à Posieux, thème: les défis posés par un site contaminé aux PCB (les polychlorobiphényles) et visite technique du chantier d'assainissement de la décharge de la Pila. 40 participants. Organisateur: Félix Schmidt ;
- 13 septembre: *Renaturer nos villes - Comment améliorer la qualité de la vie et la biodiversité?* au Casino de Montbenon, Lausanne, et visite de l'espace d'exposition de toitures végétalisées de la Bourdonnette. 55 participants. Organisateur: Félix Schmidt.

Les résumés des conférences sont publiés dans le Bulletin, et les présentations en PDF disponibles sur notre site. La présidente

Manifestations	Finances d'entrée	Sponsors	Dépenses	Résultat
STEP 2050 (153 participants)	12'390.-	5'000.-	15'047.-	2'343.-
AG (39 participants)	4'010.-	-	6'376.25	-2'366.25
Renaturer nos villes (55 participants)	9'950.-	2'500.-	8'469.25	3'980.75
TOTAL	26'350.-	7'500.-	29'892.50	3'957.50

Les trois journées organisées en 2017 ont dégagé un bénéfice d'environ CHF 4000.-

Visite du canal de Hagneck.



remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont planifié et mis en œuvre ces journées avec le soutien logistique d'Eliane et de Huong. Les avis et remarques positifs des participants sur la qualité des informations données et la bonne organisation des forums nous encouragent à poursuivre dans la voie que nous nous sommes fixée. Résultats financiers p. 21.

◆ Projets 2018 - 2019

De nombreux projets figurent au programme de votre comité, et certains ont déjà été réalisés à ce jour :

- Nous allons poursuivre la promotion de l'ARPEA auprès des étudiants (adhésion gratuite depuis 2017).

- Le délai de remise des candidatures au Prix ARPEA a été repoussé au 15 décembre de chaque année, ce qui a permis d'augmenter le nombre de postulants.

- Concernant la mise en place du cours pour les exploitants de chauffage à distance CAD, Peter Fahrni, membre du comité, a rejoint le comité de l'ASCAD. La demande de subvention a été faite et nous attendons une réponse de la Confédération.

- 7 février : un forum ARPEA a été organisé à Bulle sur «La récupération d'énergie dans les réseaux d'eau», dans le cadre du Salon Aqua pro Gaz dont l'ARPEA était l'hôte d'honneur.

- 11 septembre : un «5 à 7» organisé en collaboration avec le NeWi et le VSA se tiendra à Lausanne sur les femmes ingénieures. Il vise notamment à promouvoir le réseautage pour les femmes dans les carrières techniques.



Prix Bachelor : Géraldine Bullinger, Benoît Conus, Jean-Pierre Jordan, Güner Sengul Juranville.

Prix Master : Dominique Zürcher, Alexandre Essaïed, Jonas Margot, Güner Sengul Juranville.

- 27 novembre : un forum ARPEA aura lieu sur «Les chauffages au bois : contraintes et opportunités environnementales», à Yverdon.

Toutes les propositions sont bienvenues, s'il y a des sujets que vous aimeriez voir traiter, contactez-nous !

◆ Prix ARPEA – François Lancoud

Le Prix ARPEA - François Lancoud récompense chaque année, d'une part, une thèse de bachelor remarquable effectuée dans une Haute école spécialisée (HES) de Suisse romande, Berne inclus, et d'autre part, une thèse de master remarquable effectuée dans une Haute école de Suisse romande, Berne inclus, une université ou à l'EPFL. Chaque lauréat reçoit un montant de CHF 1'000.- Le jury, placé sous la responsabilité de Zsolt Vecsernyés, a réuni cette année Jean-Pierre Jordan, Jonas Margot, Jean-François Rubin, David Weissbrodt et Dominique Zürcher (plus d'infos sur www.arpea.ch, Prix ARPEA).

Pour l'édition 2017, six candidatures ont été reçues, et le Prix ARPEA - François Lancoud a été décerné à :

- Prix Bachelor: M. Benoît CONUS pour son travail effectué à la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (heia-FR), intitulé «Etude hydro-environnementale de la Trême – Projet de revitalisation», encadré par les professeurs Mme Géraldine Bullinger, M. Sébastien Lauper, et M. François Genolet, expert.
- Prix Master: M. Karim-Alexandre Essaïed pour son travail effectué à l'Ecole polytech-



nique fédérale de Lausanne (EPFL), intitulé «Development of a New Simple Fluorometric Method for Total N-Nitrosamines Analysis in Water», et encadré par les professeurs Dr. Urs von Gunten et Dr. Florian Breider.

Les lauréats sont chaleureusement félicités, et reçoivent le certificat de leur prix. Ils présentent leur travail aux membres présents, et nos lecteurs pourront en lire une synthèse dans le prochain arpeamag.

◆ Relations externes

Les partenariats et relations avec d'autres associations, institutions ou écoles ont été poursuivis par le biais de différents membres de l'ARPEA :

- avec l'EPFL via l'ENAC (Faculté de l'Environnement Naturel, Architectural et

Construit), par Dominique Rossel et Félix Schmidt ;

- avec hepia (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture), par Zsolt Vecsernyés et Jean-François Rubin ;
- avec la HEIG-VD par Gerhardt Schneider ;
- avec le sanu ;
Le partenariat consiste essentiellement en un échange régulier d'informations ; l'ARPEA informe ses membres des cours proposés par ces hautes écoles et le sanu. En échange, un rabais de 10% sur les frais d'inscription à des modules de formation peut être proposé aux membres ARPEA ;
- avec le CREM, par Jakob Rager ;
- avec le PUSCH, antenne Suisse romande par Dominique Rossel ;
- avec la Confédération.

A l'attention de nos membres :

Inscrivez-vous à notre service info@arpea.ch qui compte plus de 400 membres. Vous serez rapidement informés de l'actualité environnementale et des prochaines manifestations organisées par notre association ou par ses partenaires. Il suffit de nous communiquer votre adresse électronique à info@arpea.ch pour en bénéficier.

Et suivez l'ARPEA sur LinkedIn !

Partenariats et représentations

- Cours chauffage

- FES



heig-vd
Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion
du Canton de Vaud

- Ecoles : heig-VD, hepia-GE, HEIA-FR, EPFL

- GRESE



- VSA

- CREM

- SANU



- PUSCH



L'ARPEA entretient des collaborations et partenariats avec de nombreuses institutions, associations, écoles ou autres entités.

◆ Cours de formation

Comme le stipulent ses statuts, l'ARPEA doit contribuer à la formation de professionnels actifs dans la protection de l'environnement. Elle joue ce rôle dans les domaines de la protection de l'eau et de l'air.

➤ Groupe romand pour la Formation des Exploitants de STEP (FES)

M. Enrique Duarte, membre du FES, présente le rapport d'activité 2017. Le comité du groupe romand pour la Formation des Exploitants de STEP, en phase active de renouvellement (lire p. 47), se compose, outre d'une secrétaire à environ 20%, Mme Madeleine Vioget, de treize membres soit :

- 3 représentants de l'ARPEA :
MM. Enrique Duarte, Jonas Margot et Philippe Vioget
- 5 représentants du GRESE :
MM. Charles Rolle, Pierre-André Gard, Dominique Theytaz, Denis Thonney et Christian Zumkeller
- 3 représentants du VSA :
MM. Marc Bernard, Peter Lehmann et Pierre Wyrtsch
- 1 représentant de l'admin. VD :
M. Claude-Alain Jaquero
- 1 représentant des SIG :
M. Axel Wahl

En 2017, 3 semaines de cours et 5 jours d'exams fédéraux ont été organisés :

- Cours spécialisé CS 5
«Exploitation» (23- 27 janvier)
25 participants
- Cours spécialisé CS 6
«Organisation» (8-12 mai)
26 participants
- Cours spécialisé CS 7
«Révisions» (11-15 septembre)
22 participants
- Brevet fédéral examen pratique laboratoire
Payerne (octobre)
23 participants
- Brevet fédéral examens oraux et pratiques
Sursee (novembre)
23 participants

Le comité du FES s'est réuni à 3 reprises en plus de l'assemblée générale. Ses activités ont consisté d'une part en la **gestion générale des cours** (avec une réflexion sur ses missions, objectifs, organisation, dont la stratégie visant au renouvellement de ses membres, représentation, attributions, experts, finances, statuts, fonctionnement, réseautage ; les relations entre les associations ARPEA, GRESE, VSA et les cantons, la professionnalisation du site internet, les relations humaines et la politique d'entreprise) ; et d'autre part, en la **mise à niveau de la formation**, avec l'intégration de l'état

En quoi consiste la formation des exploitants de STEP ?

La formation des exploitants de STEP est reconnue officiellement depuis 2002 au niveau fédéral et régie par le département de l'économie, Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Elle comprend deux niveaux :

- La formation menant au **certificat FES**, recommandée aux exploitants de STEP de faible capacité (< 2'000 EH), est dispensée sur trois semaines : après deux semaines de cours de base, les participants passent le contrôle des connaissances. Sa réussite est nécessaire pour accéder à la semaine de cours complémentaire. Le certificat est décerné après la réussite de l'examen du cours complémentaire.
- Le **brevet fédéral** peut être obtenu après avoir suivi une formation de neuf semaines comprenant les deux semaines de cours de base et sept semaines de cours spécialisés. Cette filière se déroule en Suisse romande sur 3 ans à la fin desquels le candidat s'inscrit à l'examen du brevet fédéral.

de la technique, le renforcement de la structuration modulaire, la coordination de la matière enseignée avec celle du VSA selon la charte et les directives fédérales du 2 mai 2013, la formation continue, l'animation pédagogique, la recherche de nouveaux mandataires pour dispenser des cours théoriques et pratiques, et de nouveaux experts travaillant en binômes (12 paires). Une attention toute particulière a été portée à l'organisation du cursus 2018-2020 pour lequel beaucoup de candidats sont préinscrits.

La commission fédérale d'examen du Secrétariat d'Etat à la Formation, la Recherche et à l'Innovation (SEFRI) comprend neuf membres, dont six du VSA et trois du FES, MM. Lehmann, Vioget et Zumkeller. Elle a tenu 4 séances au cours desquelles ont été traités les points suivants :

- le renouvellement des questions d'examens, l'implémentation de la banque de données des questions dans les trois langues nationales ;
- la mise sur pied et la conduite des examens du brevet fédéral selon le règlement du 2 mai 2013. Se sont présentés 57 candidats, dont 34 Alémaniques, 21 Romands et 2 Tessinois ;
- une modification des directives est envisagée à court terme ;
- l'attribution des brevets 2017 s'est déroulée le 2 mars 2018 à Olten en présence de la commission d'examen et des présidents du VSA et du FES ; il y a eu 18 réussites et 5 échecs côté romand et tessinois ;
- la recherche et la formation pédagogique des experts romands et tessinois pour la conduite des examens oraux ;
- l'évaluation des écarts entre examens oraux et écrits ;
- le renouvellement de la commission d'examen, la coordination étroite avec le VSA pour la structuration de la formation ;
- la qualification européenne du brevet fédéral d'exploitant de STEP (National Qualifikations Rahmen), niveau 5 obtenu du SEFRI ;

- les relations humaines.

Enrique Duarte adresse ses remerciements aux membres du groupe FES pour leur travail.

Plus d'informations sur www.info-fes.ch

➤ Cours pour contrôleurs de combustion ou cours chauffage

Pour mémoire, les buts et le déroulement de cette formation sont les suivants. Le cours permet d'obtenir le certificat ARPEA de contrôleur de combustion. Celui-ci est délivré aux candidats ayant suivi les trois modules et réussi les examens au terme de chacun d'eux.

Durant le premier module, appelé AT1, les candidats apprennent le fonctionnement d'une chaudière et les bases de la technique de combustion et de chauffage ; dans le deuxième, le MT1, leur est enseigné le fonctionnement des appareils de mesure permettant de déterminer les concentrations de gaz ; dans le dernier module, le MT2, ils apprennent à effectuer correctement la mesure des émissions de polluants atmosphériques selon les recommandations sur le contrôle des chauffages de l'OFEV.

Le cours est destiné aux professionnels de la branche du chauffage, c'est-à-dire aux spécialistes en brûleurs à gaz et au mazout et aux ramoneurs de toute la Suisse romande. Il est parfois également suivi par des Tessinois. Les candidats ayant obtenu le Certificat ARPEA peuvent effectuer des contrôles dans toute la Suisse romande. Ils sont reconnus par les autorités cantonales qui leur délèguent la compétence des contrôles sur les installations de chauffage.

Plus d'informations dans la rubrique consacrée à l'actualité et au palmarès du 36e cours chauffage p. 42.

Conclusion

La présidente Güner Sengul Juranville conclut son rapport d'activité en disant que 2017 a été une bonne année pour l'ARPEA : le développement de l'association et de ses



- ① A. Luthi, C. Porret, J.-P. Jordan, S. Santiago
- ② G. Lauper, M. Lambert, G. Sengul Juranville
- ③ B. Schudel
- ④ J.-F. Huck et E. Duarte
- ⑤ J.-D. Rosselet et P. Vioget
- ⑥ Vue aérienne des travaux
- ⑦ Passe à poissons
- ⑧ Vue de l'accueillante salle à manger du Seeblick



activités s'est poursuivi dans le cadre des orientations et des objectifs définis par le comité. Deux forums en plus de notre assemblée générale ont été organisés avec succès. Güner remercie sincèrement les membres du comité qui s'impliquent sans compter pour mettre en oeuvre nos manifestations.

Notre Bulletin trimestriel maintient sa qualité et a continué de paraître régulièrement. La diffusion du e-bulletin se poursuit et est accessible à nos membres par un mot de passe sur www.arpea.ch, Espace membres. La présidente souligne la bonne participation des membres et le précieux soutien financier de nos annonceurs et sponsors. Les partenariats avec d'autres institutions ou «associations sœurs», qui permettent à nos membres de bénéficier de tarifs réduits, se maintiennent. Pour finir, les comptes de l'association sont maîtrisés.

Mis au vote, son rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

3) Rapport d'activité de la rédactrice du *Bulletin*

En 2017, Huong Esperet, rédactrice de l'ARPEA, a poursuivi les activités dont elle est en charge, soit l'élaboration et l'édition du *Bulletin*, le soutien au secrétariat dans l'organisation des forums, la maintenance du site internet et la gestion du e-bulletin. Le *Bulletin de l'ARPEA* est paru 4 fois, selon le souhait du Comité. Depuis l'année de sa création en 1964, ce sont 275 numéros du Bulletin qui ont été publiés. Comme toujours, notre revue a principalement rendu compte des activités de l'ARPEA, avec des dossiers consacrés à nos forums sur le chauffage à distance, la STEP 2050, renaturer nos villes. Les coûts et recettes ont été stables.

Avec le no 275 / Hiver 2018, c'est le dernier Bulletin ancienne formule que vous avez reçu!

Huong Esperet remercie toutes les personnes qui contribuent à la réalisation du *Bulletin*: les auteurs pour leurs précieux

apports, les lecteurs pour leur intérêt, les annonceurs pour leur indispensable soutien financier, les membres du comité pour leurs avis et suggestions, l'Imprimerie Pressor pour la qualité de leur travail et la bonne collaboration.

4) Rapport d'activité du responsable des finances

Du compte d'exploitation 2017 (voir tableau page suivante) il ressort que le chiffre d'affaires s'est élevé à environ CHF 120 200.-, les frais externes à CHF 64 500.-, les charges salariales à CHF 36 300.-, les frais commerciaux à CHF 31 800.-, et les frais administratifs à CHF 15 000.-

L'exercice 2017 clôt sur un déficit d'environ CHF 28 600.- Ce montant s'explique par les projets importants qui ont été réalisés: mise au point d'une nouvelle ligne graphique confiée à une agence de communication, refonte complète du site internet et du bulletin, création et planification du cours CAD. Néanmoins, Christian Porret souligne que les coûts sont maîtrisés, que la situation financière de notre association est bonne et que notre capital s'élève à plus de CHF 120 000.-

Pour 2018, il présente un budget qui devrait aboutir à un déficit d'environ CHF 8 000.- Nous poursuivons en effet des investissements pour la mise au point du cours CAD.

Au nom du comité, il propose d'accepter les comptes présentés.

5) Rapport des vérificateurs des comptes

Enrique Duarte présente le rapport des vérificateurs des comptes:

«Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié par l'Assemblée générale de l'Association Romande pour la Protection des Eaux et de l'Air (ARPEA) du 28 avril 2017 qui s'est tenue à Fribourg, nous, soussignés

	Résultat 2017	Budget 2017	Budget 2018
Chiffre d'affaires	120'205.50	135'710.00	144'560.00
Total frais externes	64'515.40	63'900.00	69'200.00
Total des frais personnel	36'282.00	36'804.41	37'000.00
Total des frais commerciaux	31'770.85	17'967.40	30'140.00
Total des frais administratifs	14'924.15	13'602.25	14'950.00
Total des frais financiers	1'186.90	9'250.00	1'000.-
Marge nette	-28'473.80	-5'814.06	-7'730.00

Nos résultats 2017 et budget 2018 sont négatifs mais s'expliquent par l'importance des investissements prévus.

(ndlr: Anne Brigadoi et Enrique Duarte), certifions avoir vérifié en date du 18 avril 2018 les comptes qui nous ont été présentés. Nous avons contrôlé le bilan de clôture, les comptes d'exploitation avec les relevés correspondants et vérifié les créanciers et débiteurs par échantillonnage.

L'exercice 2017 se solde par un déficit de CHF 28'473.80. Le capital au 31 décembre 2017 est de CHF 123'970.86. Nous tenons à remercier la secrétaire-trésorière, Mme Eliane Delafontaine, la comptable indépendante, Mme Sauser et le caissier M. Christian Porret pour l'excellent travail et la bonne tenue des comptes de l'ARPEA.

Nous proposons à l'Assemblée générale de donner décharge au comité en acceptant les comptes 2017 et de relever les vérificateurs de leur mandat.

6) Approbation des rapports, des comptes et décharge

Les rapports d'activité de la rédactrice, du responsable des finances et des vérificateurs des comptes sont mis au vote et approuvés à l'unanimité avec remerciements à leurs auteurs pour leur engagement. Merci à Mme Anne Brigadoi et à M. Enrique Duarte qui ont accepté de poursuivre la tâche de vérificateurs de comptes et à M. Richard Golay celle de suppléant.

7) Nouvelle dénomination de l'ARPEA

La nécessité de renommer l'ARPEA résulte d'une profonde réflexion de votre comité. En effet, il nous est apparu que l'appellation de notre association, donnée en 1962, ne correspondait plus à l'ensemble des thématiques environnementales dont nous nous occupons depuis longtemps. Les participants qui suivent nos forums ont parfois eu du mal à comprendre pourquoi une association de protection des eaux et de l'air organise, par exemple, des séminaires sur la protection des sols, contre le bruit ou sur l'énergie. C'est la raison pour laquelle nous proposons que l'ARPEA devienne dorénavant l'Association romande de protection de l'environnement, recouvrant ainsi tous les domaines et thèmes d'intérêt de nos membres.

Nous avons bien entendu gardé l'acronyme ARPEA qui est véritablement l'identité de notre association; c'est le nom sous lequel nous sommes connus et reconnus. Après réflexion également, il nous a paru inutile de chercher à tout prix un mot pour signifier le «a» final, aucun mot ou qualificatif n'étant satisfaisant. Ce «a» sera la marque historique de notre passé et du chemin parcouru.

Soumise à un vote de l'assemblée générale, la modification de l'appellation de l'ARPEA est approuvée par acclamation et sera actée dans nos statuts :

- l'ARPEA devient l'Association romande pour la protection de l'environnement.

Dans le même souci de renouveau, le comité a souhaité moderniser et rafraîchir notre ligne graphique avec un nouveau logo et une nouvelle présentation du bulletin. Mais la fameuse goutte qui nous représentait ne disparaît pas, elle se décuple au contraire pour symboliser les nombreux domaines qui nous

occupent. Pour l'historique de ce changement vous pouvez lire en page 9.

8) Divers

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la présidente clôt l'assemblée générale. Elle remercie les membres du comité pour le remarquable travail accompli et pour leur engagement, ainsi que les participants pour leur présence.

La séance est levée. En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, validé par la présidente de l'ARPEA.

Remerciements à nos annonceurs



Remerciements aux sponsors des forums de 2017

19 janvier : STEP 2050 – De la station d'épuration à la station de valorisation?

13 septembre: Renaturer nos villes - Comment améliorer la qualité de la vie et la biodiversité?



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEN
Amt für Umwelt AfU



Ch. de l'Obélisque 2 - CP 191 - 1025 St-Sulpice - Tél. 021 694 33 90
bourgoz.sarl@bourgoz.ch www.bourgoz.ch



LE COMITÉ DE L'ARPEA

Le comité ARPEA comprend 29 membres représentant des cantons romands et du Tessin, et issus d'horizons professionnels divers. Tous sont bénévoles, mis à part deux postes à temps partiel au secrétariat et à la rédaction.

Membres du bureau



Güner Sengul Juranville

guner.sengul@nyon.ch

Entrée au comité : 2014

Présidente

Votre CV et situation actuelle? Ingénieure en environnement de l'EPFL, après une expérience dans des bureaux privés d'ingénierie, Güner est depuis 2009 responsable du secteur environnement de la Ville de Nyon. Ses domaines de compétence comprennent notamment la gestion des déchets, l'optimisation de la station d'épuration, l'application de la politique de l'environnement (bruit, air, sol, biodiversité, protection des eaux, etc.). En 2015, elle devient la première femme présidente de l'ARPEA.

Je m'engage pour l'ARPEA parce qu'elle permet des échanges professionnels pour la réalisation de projets concrets en faveur de l'environnement ainsi qu'un enrichissement personnel par des rencontres de spécialistes de divers horizons.



François Gretillat

francois.gretillat@ne.ch

Entrée au comité : 2007

Vice-président

Votre CV et situation actuelle? François Gretillat a un diplôme de chimiste et un doctorat ès Sciences à l'Université de Neuchâtel.

Depuis août 2014, il est chef de section au Service de l'énergie et de l'environnement (SENE), État de Neuchâtel, après avoir été durant quatorze ans responsable des émissions dans l'air. Auparavant, de 1991 à 2000, il a occupé le poste de responsable de projets R&D à Orbisphere, Neuchâtel et Genève. Au sein de l'ARPEA, il est l'un des deux vice-présidents et préside par ailleurs le comité d'organisation du cours pour contrôleurs des émissions des installations de chauffage (cours chauffage).

Je m'engage à l'ARPEA parce que... l'environnement le vaut bien!



Félix Schmidt

f.schmidt@csd.ch

Entrée au comité : 1998

Vice-président

Votre CV et situation actuelle? Ingénieur en génie rural et hydrologue EPFL, Félix Schmidt est membre de la direction de CSD Ingénieurs Conseils SA, un des plus importants bureaux d'ingénieurs de Suisse. Il y occupe le poste de responsable de la stratégie, du marketing et des activités internationales. Sa carrière professionnelle s'est surtout développée dans les domaines de l'eau et de l'environnement, des déchets et des sites pollués. Actuellement il pilote surtout des projets dans le domaine de la gestion des déchets dans des villes de pays en développement. Un autre domaine qu'il apprécie énormément est l'enseignement, notamment comme chargé de cours à l'EPFL ou à travers de nombreuses conférences.

Je m'engage à l'ARPEA depuis longtemps car j'y trouve un réseau de compétences, bénévoles et de bonne volonté. Ce réseau nous permet d'organiser des cours, conférences et publications de qualité et d'assurer un lien entre les professionnels de Suisse romande.



Carine Chafik

carine.chafik@vd.ch

Entrée au comité : 2008

Votre CV et situation actuelle? Carine Chafik, licenciée en droit (MLaw), a d'abord exercé quelques années comme juriste d'entreprise dans le privé (divers domaines sans lien direct avec l'environnement). Elle a ensuite fait son stage et travaillé durant trois ans au total dans une étude d'avocat avant de rejoindre, début 2008, le Service d'assainissement de Lausanne, avec, comme domaines de spécialité, les questions juridiques liées à la gestion des eaux et des déchets. Depuis début 2015, elle travaille à la Division Support de la Direction générale de l'environnement (DGE) du canton de Vaud, avec une expertise juridique particulière dans les domaines liés à la Direction des ressources et du patrimoine naturels (eaux de surface et souterraines; déchets, installations de traitement, décharges et sites pollués; sols; carrières et gravières; dangers naturels; biodiversité et paysages; forêt).

Je m'engage à l'ARPEA pour soutenir ses actions en faveur de l'information des professionnels, des autorités et du grand public, y compris les jeunes en formation. En particulier, pour participer à promouvoir largement le respect des autres et de notre environnement.



Enrique Duarte

eduartec@bluewin.ch

Entrée au comité : 2006

Votre CV et situation actuelle? Ingénieur en génie civil MSc Environnement EPFL,

Enrique Duarte est actuellement chef de projet dans les domaines de l'eau et de l'assainissement au bureau Gérard Chevalier SA ingénieurs diplômés SIA à Morges, après avoir collaboré à la Commune de Val-de-Ruz, au bureau Mauler SA, chez RWB-Vaud SA et GED SA. Il participe depuis plusieurs années à l'organisation du cours FES pour exploitants de STEP au sein duquel il est l'un des représentants de l'ARPEA.

Je m'engage à l'ARPEA pour collaborer et participer à la coordination et réalisation des séminaires/forums, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'à l'élaboration de documents/directives techniques, tout en favorisant des relations privilégiées avec les associations partenaires, les instances cantonales et fédérales et le public en général.



Huong Esperet

redaction@arpea.ch

Entrée au comité : 1998

Rédactrice

Votre CV et situation actuelle? Huong Esperet est rédactrice indépendante, chargée entre autres de l'édition du Bulletin de l'ARPEA depuis 1998. Après une licence en sciences économiques, option économie politique obtenue à l'Université de Genève, elle a travaillé comme rédactrice à l'Office d'orientation et de formation professionnelle de l'Etat de Genève, puis comme traductrice et relectrice auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome.

Je m'engage à l'ARPEA parce qu'elle a pour objectif essentiel d'informer, et qu'elle réussit à remplir cette tâche en alliant pragmatisme, indépendance, compétence et convivialité.



Michel Meyer

michel.meyer@sig-ge.ch

Entrée au comité: 2008

Votre CV et situation actuelle? Michel Meyer a un diplôme d'ingénieur géologue et un doctorat en sciences de l'Université de Genève. Depuis septembre 2011, il est responsable géothermie aux Services industriels de Genève, SIG (organisation et développement de l'activité, mise en œuvre du programme cantonal GEothermie2020. Auparavant, il a successivement été géologue auprès du service cantonal de géologie de l'Etat de Genève puis directeur du service de géologie, sols et déchets (GESDEC) et géologue cantonal du Canton de Genève, en charge de l'application des bases légales dans les thématiques de l'hydrogéologie, des sites pollués, des gravières, des dangers naturels, de la protection des sols et de la gestion des déchets.

Je m'engage à l'ARPEA parce que... *c'est une formidable plateforme qui réunit des professionnels d'horizons divers!*



Christian Porret

christian.porret@swegon.ch

Entrée au comité: 1995

Trésorier

Votre CV et situation actuelle? A quelques mois de sa retraite, Christian Porret tire un bref bilan sur son parcours professionnel qui lui a permis de connaître différents domaines: départ technique dans le monde du chauffage puis de la fabrication d'encre et de peintures, suivi par une activité nouvelle dans le traitement des eaux; seconde partie de carrière plus commerciale, avec une longue période de management dans la technique du bâtiment. Ces différents postes et rencontres enrichissantes ont contribué à le sensibiliser à l'environnement. Dans le domaine de l'industrie, l'as-

pect gestion des déchets l'a marqué, car «il n'y a pas si longtemps, ceux-ci étaient souvent éliminés dans la terre, dans l'eau et dans l'air. Mais heureusement, ces pratiques révoltantes ont peu à peu disparu».

Je m'engage à l'ARPEA par suite à mon intérêt grandissant pour l'environnement et les préoccupations pouvant découler de notre mode de vie. *L'intérêt de cette plateforme d'échange est le lien qu'elle fait entre la législation, l'administration, les décideurs et le monde de l'industrie et des services.*



David Weissbrodt

D.G.Weissbrodt@tudelft.nl

Entrée au comité: 2009

Votre CV et situation actuelle? Prof. David Weissbrodt, ingénieur chimiste HES et MSc EPF/SIA en environnement, Ph.D. en Biotechnologie environnementale, EPFL, est actuellement professeur assistant à l'Université de technologie de Delft (TU Delft) aux Pays-Bas, tout en résidant à Sion, Valais. Il dirige le groupe de recherche de génie et biologie des systèmes environnementaux (Weissbrodt Group for Environmental Life Science Engineering) et enseigne dans les programmes de Sciences & Technologies du Vivant et Génie Civil & Géosciences. Son activité focalise sur l'analyse et ingénierie des systèmes microbiens pour la récupération des ressources de l'eau, bioraffinage de déchets verts, bioremédiation, et épidémiologie des eaux usées. Il bénéficie de plusieurs années dans l'industrie chimique, bureau d'ingénieur, et instituts de recherche de l'EPFL, CREM, Eawag et ETH Zürich. Il est membre du comité de gestion du groupe spécialisé Microbial Ecology and Water Engineering (MEWE) de l'International Water Association (IWA).

Je m'engage à l'ARPEA pour une vision intégrée des métabolismes sociétaux.



Eliane Delafontaine
secretariat@arpea.ch
Entrée au comité : 2005
Secrétaire

Votre CV et situation actuelle? Eliane Delafontaine a un CFC d'employée de bureau obtenu en 1985. Jusqu'en 1999, elle a occupé différents emplois à Neuchâtel, entre autres à la Chambre Immobilière, au Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique, puis chez XEMICS. Depuis 2005, elle est en charge du secrétariat et de l'administration de l'ARPEA et, depuis 2012, a également repris la gestion administrative du cours chauffage ARPEA.

Je m'engage à l'ARPEA parce que je suis sensible à l'environnement. L'ARPEA m'apporte un travail stable et très varié ainsi qu'une autonomie au niveau de l'organisation familiale, mon bureau étant à domicile.

COMITÉ



Nadia Christinet
nadia.christinet@vd.ch
Entrée au comité : 2008

Votre CV et situation actuelle? Après un diplôme d'architecte ETS, option urbanisme, obtenu à l'Ecole d'ingénieurs de Genève, Nadia Christinet a voyagé deux ans en Amérique latine et vécu avec des Indiens d'Amazonie. A son retour, elle a repris des études d'ingénieur en environnement à Bâle, puis du droit de l'environnement à l'Université de Limoges. Elle est, depuis 2005, déléguée scientifique à l'environnement et l'énergie au Canton, en charge des études d'impact sur l'environnement.

Je m'engage à l'ARPEA pour que les bureaux d'études en environnement romands soient informés de la prise en compte de l'environnement dans les grands projets.



Daniela Fontana
daniela.fontana@ti.ch
Entrée au comité : 2015

Votre CV et situation actuelle? Daniela Fontana a effectué ses études à l'EPF de Zurich en sciences environnementales, spécialisation en chimie environnementale, microbiologie et système aquatique. De 2004 à 2008, elle travaille comme collaboratrice scientifique dans un bureau et plus particulièrement dans le secteur des sites contaminés. Elle rejoint ensuite le service de l'environnement du Tessin, secteur des sites contaminés. Depuis novembre 2010, elle collabore au service décharges, eaux industrielles et artisanales.

Je m'engage pour l'ARPEA pour élargir mes contacts dans le domaine des eaux.



Peter Fahrni
energiepop@bluewin.ch
Entrée au comité : 2017

Votre CV et situation actuelle? Peter Fahrni a un master en sciences de l'UNIL. Après une première expérience professionnelle dans le domaine de la galvanoplastie, il participe au développement de méthodes de chimie analytique dans les domaines de la spectroscopie et de la chromatographie au siège européen de Supelco SA à Gland dont il deviendra le directeur. Dès 2000 il bifurque dans le domaine de l'énergie avec un postgrade en énergie à l'EPFL et le développement de projets comme responsable romand dans le domaine du biogaz agricole chez Oekostrom Schweiz et le contracting énergétique chez ewz Zürich. Il fait partie de diverses associations communales, cantonales et régionales dans le domaine de l'énergie.

Je m'engage activement et concrètement à l'ARPEA parce que l'avenir doit être durable, renouvelable et respectueux de l'environnement.

PRÉSENTATION DU COMITÉ DE L'ARPEA



Jean-François Huck

info@tecnat.ch

Entrée au comité : 1995

Votre CV et situation actuelle? Jean-François Huck a un diplôme d'Ingénieur forestier, EPFZ, un post-grade en génie de l'environnement de l'EPFL, et spécialiste de la protection des sols (SANU). Après avoir enseigné plusieurs années à l'Ecole des Eaux et Forêts de Ziguinchor, au Sénégal, puis travaillé dans un bureau à Gryon, il est, depuis 1989, directeur de Tecnat SA à St-Triphon. En outre, il a cofondé en 1996 le bureau CEP Sàrl, spécialisé en environnement.

Je m'engage à l'ARPEA pour contribuer dans la mesure de mes moyens à améliorer la santé de notre planète.



Jean-Pierre Jordan

Entrée au comité : 2002

Votre CV et situation actuelle? Jean-Pierre Jordan est ingénieur en génie rural EPFL, actuellement expert en aménagement de cours d'eau à l'Office fédéral de l'environnement, division prévention des risques. Il a travaillé à l'EPFL pendant 10 ans dans le domaine de la recherche en hydrologie et y a soutenu une thèse sur les processus de formation des crues. Par la suite, il s'est consacré au suivi, au niveau fédéral, des projets de protection contre les crues dans les cantons romands. Il est aujourd'hui inspecteur pour la 3e correction du Rhône et chef d'un projet relatif aux scénarios de dangers de crues extrêmes pour l'Aare et le Rhin. Membre du comité de l'ARPEA depuis 2002, il a « eu l'honneur de contribuer à l'organisation de nombreux forums ».

Je m'engage à l'ARPEA parce que développer un réseau et participer à la formation en intégrant tous les acteurs de l'environnement sont importants pour favoriser une approche durable dans mon domaine d'activité.



Jonas Margot

jonas.margot@rwb.ch

Entrée au comité : 2015

Votre CV et situation actuelle? Jonas Margot est ingénieur en environnement et docteur ès sciences de l'EPFL. Après une expérience en bureau privé dans le domaine de l'analyse de cycle de vie (écobilan), il travaille ensuite en tant que collaborateur scientifique à l'Eawag (Institut suisse de recherche sur l'eau) dans le domaine de la production d'eau potable, puis poursuit avec une thèse de doctorat et un post-doctorat à l'EPFL sur le traitement des micropolluants dans les eaux usées. Il travaille depuis 2015 dans le bureau d'ingénieurs RWB à Yverdon-les-Bains, où il est actuellement chef d'équipe eaux usées. Ses domaines de compétences comprennent notamment le traitement des eaux usées et la potabilisation des eaux, le traitement des micropolluants dans les eaux, l'hydrologie urbaine et l'impact des polluants sur l'environnement.

Je m'engage à l'ARPEA pour perpétuer la qualité de cette plateforme d'échange interdisciplinaire très enrichissante qui crée des ponts entre les différents domaines (air, eau, sol, déchets, énergie, écologie, etc.) et qui permet, grâce à ces différents séminaires et son bulletin, de rester informé des dernières évolutions dans le vaste domaine de la protection de l'environnement...tout ça pour le bien de notre planète.



Pascal Mayoraz

mayoraz@nivalp.ch

Entrée au comité : 2010

Votre CV et situation actuelle? Ingénieur forestier EPFZ de formation, Pascal Mayoraz a été chef de projet entre 1998 et 2000 puis directeur associé du bureau Nivalp SA Etudes forêt et environnement. Ses

domaines d'activité sont: dangers naturels (cartographie, planification et DLT de la réalisation d'ouvrages de protection, plans d'alarme et d'intervention), génie biologique, planification et DLT de la réalisation d'infrastructures routières, aménagement du territoire, études d'impact sur l'environnement, suivis environnementaux de chantier, lutte contre les néophytes, itinéraires de mobilité de loisir, cadastres forestiers et procédures forestières

Je m'engage à l'ARPEA parce que je suis persuadé que les activités de cette association sont une opportunité d'élargir les connaissances de multiples acteurs œuvrant de près ou de loin dans le domaine de l'environnement. Ceci permet d'améliorer les manières de faire et contribue à préserver l'espace dans lequel nous vivons et que nous transmettrons aux générations futures.



Yoann Le Goaziou

yoann.legoaziou@bg-21.com

Entrée au comité: 2012

Votre CV et situation actuelle? Ingénieur process de l'Université de Cranfield (GB), il a repris depuis juillet 2016 la responsabilité du département eaux usées chez BG Ingénieurs Conseils SA. Dans ce cadre, il participe au développement de l'activité sur l'ensemble de la Suisse. Auparavant, il a notamment travaillé en Angleterre chez Veolia avant de rejoindre Passavant Roediger en Allemagne puis d'intégrer l'équipe d'Alpha Wassertechnik AG en 2007 en tant que responsable des études. Spécialisé dans le traitement de l'eau, il est un membre actif du VSA, au sein du comité romand et du centre de compétences eaux usées.

Je m'engage à l'ARPEA pour développer et partager les connaissances dans le domaine de la protection de l'environnement.



Marc Lambert

m.lambert@csd.ch

Entrée au comité: 2017

Votre CV et situation actuelle? Marc Lambert est ingénieur chimiste, spécialiste en environnement. Il a travaillé dans le traitement des eaux depuis 1993 en tant qu'ingénieur d'études et de mise en route et chef de projet. Après avoir été responsable technique dans la société Alpha WasserTechnik, il est actuellement chez CSD Ingénieurs en tant que chef de projet Senior Eaux Usées et Eau Potable.

Je m'engage à l'ARPEA pour collaborer à la diffusion et au partage de l'information dans les domaines de l'environnement en Suisse et à l'étranger.



Matthieu Raeis

matthieu.raeis@etat.ge.ch

Entrée au comité: 2014

Votre CV et situation actuelle? Ingénieur chimiste diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes, il est depuis le 1er avril 2014 le chef du secteur déchets au Service de géologie, sols et déchets du Canton de Genève. Il a notamment travaillé plus de 10 ans chez CSD Ingénieurs SA en tant que responsable de l'activité assainissement de sites pollués.

Ses activités portent notamment sur: l'instruction des dossiers d'autorisations d'exploiter et contrôles des installations de traitement des déchets, gravières et décharges du canton; l'amélioration des taux de valorisation des déchets urbains communaux et des entreprises; ou encore surveillance et améliorations inhérentes au tri des déchets sur les chantiers.

PRÉSENTATION DU COMITÉ DE L'ARPEA



Jakob Rager

jakob.rager@crem.ch

Entrée au comité : 2016

Votre CV et situation actuelle? Jakob Rager est docteur ès sciences de l'EPFL et Diplom-Wirtschaftsingenieur de l'Université de Karlsruhe (Allemagne). Sa spécialité est la planification énergétique des systèmes urbains innovants, qui incluent les systèmes de stockage, en utilisant l'optimisation. Suite à sa thèse, il a rejoint le Centre de Recherches Énergétiques et Municipales (CREM) à Martigny. Il en est devenu le directeur en 2016, après avoir été chef de projet pour «IntegrCiTy», un grand projet de recherche européen qui planifie le futur développement des réseaux de l'électricité, chaleur-à-distance et gaz d'un point de vue énergétique.



Sylvain Rodriguez

sylvain.rodriquez@vd.ch

Entrée au comité : 2018

Votre CV et situation actuelle? Sylvain Rodriguez est à la tête de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) du Canton de Vaud depuis 2013. Titulaire d'un doctorat en chimie de l'Université de Lausanne sur les techniques analytiques couplées, il a ensuite effectué un post-doctorat en biologie à l'Université de Montréal. Quittant le domaine académique, il a tout d'abord évolué dans le milieu pharmaceutique chez OM Pharma à Meyrin, avant d'intégrer l'ex-Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) du canton de Vaud où il y dirigeait la division environnement depuis 2011. Ses projets phares à la Direction générale de l'environnement (DGE) sont notamment l'élaboration d'un plan climat cantonal, le suivi environnemental coordonné des entreprises, ainsi que la régionalisation des STEP et la mise en œuvre du plan micropolluants vaudois.

Je m'engage à l'ARPEA parce que cette association regroupe des compétences et des expertises variées et multidisciplinaires, indispensables à la protection de notre environnement et au maintien de notre qualité de vie.



Jean-François Rubin

jean-francois.rubin@hesge.ch

Entrée au comité : 2010

Votre CV et situation actuelle? Habitant de la région lémanique, Jean-François Rubin sillonne depuis toujours les lacs et les rivières. C'est lors de son doctorat à l'Université de Lausanne sur la biologie de l'omble chevalier du Léman qu'il fait la connaissance de Jacques Piccard. Il étudie ensuite pendant plusieurs années la truite de mer en Suède, puis travaille dans un bureau d'écologie genevois avant de devenir conservateur au Musée du Léman. Parallèlement il continue ses recherches sur la truite en Slovénie, en Grèce et sur les rives du Léman. Il est actuellement professeur HES à hepia Genève et enseigne également à l'Unil. C'est sous son impulsion que la Maison de la Rivière a été créée à l'embouchure du Boiron de Morges en 2015. Il en assume depuis la direction.

Je m'engage à l'ARPEA car je suis convaincu que biologistes et ingénieurs doivent travailler ensemble pour la protection de l'environnement.



Serge Santiago

ssantiago@bluewin.ch

Entrée au comité : 1998

Votre CV et situation actuelle? Serge Santiago est géologue de l'environnement, spécialisé en écotoxicologie, directeur du laboratoire Soluval à Couvet (NE) depuis 1997. Membre du comité de l'ARPEA depuis 1998, il en est devenu le président de 2010 à 2015.

***Je m'engage à l'ARPEA** parce que j'y trouve un réseau de professionnels de la protection des eaux et de l'air, une qualité des informations dans le bulletin et des exposés lors des journées techniques, une ambiance conviviale et des amitiés durables. What else que l'ARPEA?*



Gerhard Schneider

gerhard.schneider@heig-vd.ch

Entrée au comité : 2009

Votre CV et situation actuelle? Gerhard Schneider a obtenu un diplôme en chimie et doctorat en botanique aux Universités de Munich, puis un postdoctorat à l'Institut national de la recherche agronomique de Paris-Grignon. Il a notamment travaillé plus de dix ans à l'Université de Fribourg (mise sur pied et direction des études en sciences de l'environnement) et quatre ans à la Haute Ecole de Gestion de Fribourg à la direction de la Formation continue et postgrade en environnement. Depuis 2008, il est professeur à la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du canton de Vaud dans le domaine du développement durable, actif dans l'enseignement, la formation continue (codirection du CAS, Certificate of Advanced Studies), les mandats et la recherche.



Zsolt Vecsernyés

zsolt.vecsernyes@hesge.ch

Entrée au comité : 2009

Votre CV et situation actuelle? Zsolt Vecsernyés est ingénieur civil et docteur ès sciences techniques de l'EPFL. Après quinze ans d'expérience professionnelle dans des bureaux d'ingénieurs privés, il est depuis 2004 professeur HES à hepia, Genève (Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture). En tant que res-

pensable du laboratoire d'hydraulique, il y conduit de la recherche appliquée en hydraulique fluviale, lacustre et urbaine, sur modèles physique hydraulique et par simulation numérique. Il assure l'enseignement des cours bachelor et master en hydrologie, hydraulique et techniques de construction.

***Je m'engage à l'ARPEA...** parce qu'elle offre une plate-forme de compétence étendue entre professionnels de la protection de l'eau et de la nature : ingénieurs, industriels, enseignants et chercheurs des hautes écoles.*



Philippe Vioget

comfes@bluewin.ch

Entrée au comité : 1993

Votre CV et situation actuelle? Philippe Vioget est retraité depuis juin 2017. Après une licence et un doctorat en chimie obtenus à l'Université de Lausanne en 1983, il a été cadre supérieur à la Direction Générale de l'Environnement du canton de Vaud durant plus de 34 ans. Actif au sein de nombreuses associations et commissions dans ce contexte (dont la CIPEL), il est devenu membre de l'ARPEA en 1993, et a siégé en son comité et son bureau. Le titre de membre d'honneur lui a été décerné en 2016. En outre, il a également été membre du directoire du VSA suisse de 2014 à 2018, et du Comité du groupe romand pour la Formation des Exploitants de Stations d'épuration (FES) depuis 1993, comité qu'il préside depuis 2001.

***Je m'engage à l'ARPEA** car elle représente une plateforme d'échanges où chacun-e peut s'enrichir des expériences d'autrui, en réseautant et partageant les connaissances et les procédures nécessaires à l'implémentation de politiques publiques relevant de la protection de l'environnement.*

PRÉSENTATION DU COMITÉ DE L'ARPEA



Alexandre Wisard

alexandre.wisard@etat.ge.ch

Entrée au comité : 1999

Votre CV et situation actuelle? Hydrobiologiste spécialisé en poissons et invertébrés, après treize ans en tant que directeur du Service de la renaturation des cours d'eau (SRCE) au département du territoire du canton de Genève, les volets «pêche et lacs» lui sont confiés en 2016. Il devient alors directeur du nouveau Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche, et continue à oeuvrer pour l'amélioration du lac et des cours d'eau.



Dominique Zürcher

Dominique.Zuercher@lausanne.ch

Entrée au comité : 2015

Votre CV et situation actuelle? Dominique Zürcher est ingénieur en génie civil EPFL. Après une première étape professionnelle au sein de la Ville de Genève, il est depuis 2001 responsable des problématiques d'évacuation et de gestion des eaux de la Commune de Lausanne. Ses activités comprennent l'optimisation du système d'évacuation des eaux, visant à limiter son impact sur le milieu naturel, la coordination des actions et mesures en matière de protection des eaux et gestion des infrastructures publiques d'évacuation, ainsi que le suivi du PGEE communal. Il est en outre répondant environnemental du service de l'eau.

Je m'engage à l'ARPEA parce qu'elle offre une plateforme d'échange ainsi que de promotion des techniques durables aux collectivités, qui ont un rôle important à jouer afin de limiter leur impact environnemental.

Egger – quand d'autres pompes se bouchent

Les **pompes Turo® Vortex** sont spécialement conçues pour le refoulement d'eau usée avec filasses, de liquides chargés et de boues.

Les coûts énergétiques augmentent – Egger peut les réduire

Nos **vannes de régulation Iris®** permettent une régulation optimale du débit d'air des bassins d'aération économisant ainsi de l'énergie.

www.eggerpumps.com



SWISS ENGINEERED
PUMPS SINCE 1947

Emile Egger & Cie SA
Route de Neuchâtel 36
2088 Cressier NE
Tel +41 (0)32 758 71 11
Fax +41 (0)32 757 22 90
info@eggerpumps.com

Succursale alémanique:
Leuholz 22
8855 Wangen SZ
Tel. +41 (0)55 440 94 85
Fax +41 (0)55 440 94 86



techfina

TRAITEMENT DES EAUX ET DE L'AIR



- ÉPURATION DES EAUX COMMUNALES
- TRAITEMENT DES BOUES
- TRAITEMENT D'EAUX POTABLES PAR ULTRAFILTRATION
- ÉPURATION DES EAUX INDUSTRIELLES
- TRAITEMENT DES REJETS GAZEUX OU ODORANTS

Suisse Romande Av. des grandes-Communes 8 CH-1213 Petit-Lancy Tél : +41 22 879 80 00 Fax : +41 22 879 80 01 info@techfina.ch	Suisse Alémanique Schützenstr.32 CH-8400 Winterthur Tél : +41 52 269 18 80 Fax : +41 52 269 18 88 winterthur@techfina.ch	France 2 rue Augustin Fresnel F-57000 Metz Tél : +33 387 78 61 00 Fax : +33 387 57 82 95 techfina-france@techfina.ch
--	--	---



*A ceux qui nous trouvent trop sérieux,
 nous dédions cette photo d'un homme
 pour qui seul comptait le sourire des
 autres.*

Pour des boues optimales...

Gamme ecoferric®



056 249 09 69

sales@tessenderlo.ch

Tessenderlo Suisse SA

FORUMS ARPEA - Chaque année, l'ARPEA met sur pied plusieurs manifestations. Les thèmes abordés touchent notamment à la protection des eaux, de l'air, des sols, à la gestion des déchets, à l'assainissement des sites contaminés et à l'énergie. Bulletins mentionnés disponibles sur demande au secrétariat (secretariat@arpea.ch)	Date	Lieu	Bulletin no
2006			
Maintien de la valeur des ouvrages d'épuration des eaux, quels enjeux pour les communes?	01.06.2006	Pully	no 229
Développement durable et appels d'offre publics. Quelles possibilités? Quelles contraintes? Coorganisation ECOPARC	28.09.2006	Neuchâtel	no 230
Suivi environnemental des travaux: enjeux et pratique	29.09.2006	Bulle	no 230
2007			
Stratégie de réduction des micropolluants présents dans les eaux - Coorganisation VSA	13.06.2007	Fribourg	no 233
Cours SANU - ARPEA - SSE: Traitement et évacuation des eaux sur les chantiers (1)	29.08.2007	Tolochenaz	no 235
Particules fines dans l'air: état des lieux	21.09.2007	Lausanne	no 234
Gestion du bruit dans les communes - Coorganisation PUSCH	23.10.2007	Yverdon	no 236
2008			
Cours SANU - ARPEA: Bonnes pratiques de la gestion des eaux sur les chantiers (2)	22.04.2008	Lausanne	no 237
Cours SANU - ARPEA: Bonnes pratiques de la gestion des eaux sur les chantiers (3)	13.06.2008	Lausanne	no 237
Forum SANU - ARPEA: Comment gérer le bruit sur les chantiers?	18.06.2008	Tolochenaz	no 237
Prise en compte des cartes de dangers et de l'espace cours d'eau	14.11.2008	Pully	no 239
2009			
5 à 7 - Evaluations environnementales stratégiques (EES)	18.06.2009	Lausanne	no 242
5 à 7 - Les sols dans les études d'impact sur l'env. (EIE) et autres travaux	17.09.2009	Lausanne	no 242
Investigations et assainissements de sites contaminés. Quels enjeux pour les responsables?	25.09.2009	Yverdon	no 243
Energies de chauffage - Etat des lieux et perspectives	22.10.2009	Fribourg	no 244
2010			
Assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (DIB)	04.02.2010	Bonfol	no 245
De nouveaux enjeux pour le bâtiment : Efficience énergétique et problématique du radon- Coorganisation ECOPARC	15.04.2010	Fribourg	no 246
Assainissement de sites contaminés en milieu urbain : exemple de l'ancienne usine à gaz à Genève	19.11.2010	Genève	no 247

2011				
Micropolluants : Quels enjeux pour les stations d'épuration, les municipalités et les milieux récepteurs? Coorganisation VSA	25/26.05.2011	Yverdon et Cham		no 249
Revitalisation des cours d'eau: Une chance à saisir par chacun	06.10.2011	Yverdon		no 251
2012				
Petites centrales hydroélectriques: vers une gestion intégrée des eaux ? Coorganisation CREM	06.06.2012	EPFL -		no 253
2013				
Gestion intégrée des eaux : comment réussir une régionalisation par bassin-versant	18.09.2013	Yverdon		no 258
Gestion des déchets: comment réduire les coûts de leur collecte ?	04.10.2013	Yverdon		no 259
Chauffage à distance: Etat des lieux et perspectives	20.11.2013	Neuchâtel		no 260
2014				
La géothermie de moyenne et grande profondeur : un mail- lon essentiel du mixte énergétique de demain	06.02.2014	Bulle		no 261
Lutte contre les plantes envahissantes: quel rôle et quelles pos- sibilités d'action pour les communes?	26.06.2014	Yverdon		no 262
L'Educator à l'environnement. Pour quoi faire ? Par qui ? Et pour qui? Coorganisation La Maison de la Rivière:	01.10.2014	Lausanne		no 263
2015				
Traitement des micropolluants dans les eaux usées: sur le che- min des réalisations! Coorganisation VSA	12.03.2015	Fribourg		no 264
Revitalisations et réservation de l'espace pour les cours d'eau: c'est maintenant!	10.06.2015	Morges		no 266
Planification énergétique territoriale: quels rôles et oppor- tunités pour les communes romandes?	08.09.2015	Yverdon		no 267
2016				
Un meilleur dialogue pour une meilleure acceptation des projets d'énergie renouvelable	07.10.2016	Lausanne		no 270
Le chauffage à distance face aux enjeux énergétiques et environnementaux	17.11.2016	Neuchâtel		no 271
2017				
La STEP 2050: de la station d'épuration à la station de valorisation ? Coorg. VSA-GRESE	19.01.2017	Fribourg		no 272
Renaturer nos villes: Comment améliorer la qualité de la vie et la biodiversité?	13.19.2017	Lausanne		no 274
2018				
Récupération d'énergie dans les réseaux d'eau	07.02.2018	Fribourg		no 275



*Tous les candidats aux examens
du cours chauffage 2017-2018!*



Actualité du 36^e cours chauffage

François Gretillat

Président du comité d'organisation du cours

Cette année, il n'y a pas eu vraiment de grands changements en ce qui concerne le cours chauffage, que ce soit au niveau des programmes, de l'organisation ou encore les membres du comité, les enseignants ou les experts : une année dans la continuité !

Je peux néanmoins dire que le support de cours du module MT1 a été retravaillé par le Metas¹, et que l'enseignement de ce module a donc été revu pour s'adapter aux changements. En ce qui concerne le module AT1, nous sommes dans une certaine expectative, car d'une part nous savons et constatons que le support de cours est vraiment assez ancien et devrait être modernisé ; mais d'autre part, nous ne savons pas si cela vaut vraiment la peine de le retravailler. Cela parce que les professionnels de la branche des brûleurs ont complètement revu leur formation, et leur module de base inclut notamment tout ce qui est enseigné dans le module AT1. Cette formation est d'ailleurs reconnue par le SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation), et la commission qualité qui contrôle les différents modules dans le domaine chauffage reconnaît que cette formation est (au moins) équivalente au module AT1. Dès lors, nous ne savons pas si ces prochaines années il y aura encore beaucoup de candidats qui passeront par le module AT1 de l'ARPEA. Pour le module MT2, il y a eu quelques ajustements de certains cours, pour adapter le contenu et le temps d'enseignement aux évolutions des matières enseignées.

Evolutions possibles en vue

Les éventuelles grosses évolutions auront lieu ces prochaines années, notamment avec la mise en place des nouvelles normes concernant les chauffages qui s'appliqueront avec l'ordonnance sur la protection de l'air 2018.

Résultats des examens

- AT1 - Bases de la technique de combustion et de chauffage
28 candidats dont 6 échecs
- MT1 - Bases des techniques de mesure des émissions de polluants atmosphériques
25 candidats dont 3 échecs
- MT2 - Techniques de mesures selon les Recommandations pour le contrôle des effluents des installations de chauffage à huile « extra-légère » et à gaz
62 candidats dont 13 échecs.

¹Le METAS est l'institut fédéral de métrologie. C'est le service qui accrédite et certifie tous les appareils de mesure, que ce soit les radars de police, les balances des commerçants, les compteurs à gaz ou à benzine et aussi les appareils utilisés pour le contrôle des chauffages.

Pour recevoir le certificat ARPEA, reconnu dans toute la Suisse et indispensable pour les professionnels voulant effectuer des contrôles des installations de chauffage, les candidats doivent avoir suivi les trois modules et réussi les examens au terme de chacun d'eux. Quant aux apprentis en entreprise, ils doivent avoir obtenu leur certificat fédéral de capacité (CFC) au préalable.

Palmarès 2017 - 2018 du module MT2

ANTUNES Franck/ Elcotherm AG, AUGSBURGER Jérôme/ Domotec AG, AUTRAN Kevin/ Lambelet, BEHIER Nicolas/ Meier Tobler AG, BRANCATO Marco/ Elcotherm AG, BROYER Stéphane/ Elcotherm AG, BUESCHI Maxime/ Meier Tobler AG, CORREVON Michael/ ThermEco, COUBARD Adrien Michael/ J.M. Lambelet SA, CUNHA Hugo/ Elcotherm AG, DA SILVA Bruno/ Elcotherm AG, DE ASSUNCAO David/ Elcotherm AG, DESCOUT Yvan/ Meier Tobler AG, DOMINGUES Vasco Anselmo/ Elcotherm AG, EMONET Quentin/ Services Genevois de chauffage, FAUCONNIER Pascal/ Elcotherm AG, GALLUCCI Bruno/ Elcotherm AG, GASPERI Maurice/ Windhager Zentral Heizung Schweiz AG, GETAZ Christophe/ Elcotherm AG, GODART Alexandre/ Elcotherm AG, GUNTHER David/ Elcotherm AG, HINAULT Alexis/ Elcotherm AG, JAUNIN Cyrill/ Clauditherm Sàrl, KEIST Eric/ Meier Tobler AG, MARTINS Manuel/ Brm Sàrl, MESA Felipe/ Elcotherm AG, MILLERON Pascal/ Soprogaz SA, OLIVERIO Vincent/ Multitherme SA, PELET Guillaume/ Meier Tobler AG, PRUDENTE Gioele/ Anapol Gerätetechnik AG, ROTH Alain/ Elcotherm AG, ROUBY Julien/ Elcotherm AG, SILVA Tiago/ Meier Tobler AG, SIMON Yann/ Climax Energies SA, VON ALLMEN Fabian/ Meier Tobler AG, WENGER Maud/ Elcotherm AG, ZEMAN Marek/ Brauchli SA, ZIORJEN Stefan/ Edmond Ramel.



Toutes nos félicitations!

Le Conseil romand du ramonage adresse ses plus vives félicitations aux apprentis romands ayant réussi l'examen du module MT2!

Apprentis ayant réussi le MT2: AYER Steven/ Schwab René, BELLOTTI Rémy/ Nicolas Devaud- Maître Ramoneur, BRESSOUD Julien/ Entreprise de ramonage Daniel Cuenne, DI GRUTTOLA Olivier/ Christian Perriard- Maître ramoneur, DROZ Eric/ Jean-Luc Charmillot, GÖTZ Fanny/ Boris Gaudard Entreprise de ramonage, JAQUEMET Axel/ J.-D. Wampfl- Service de ramonage officiel, MARIAUX Florent/ Entreprise de ramonage Xavier D'Amico, MEYER Marc/ Robert Schneider - Maître Ramoneur, SCHÖNI Loïc/ Christophe Ferraglia - Maître ramoneur, SUAIRE Pierre/ Marcel Ambresin - Maître Ramoneur

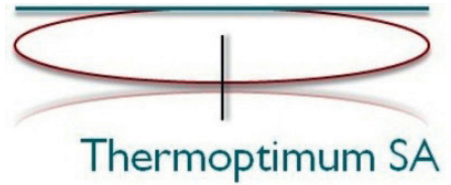
Palmarès 2018 des lauréats du Certificat ARPEA

BUESCHI Maxime/ Meier Tobler AG, CORREVON Michael/ J.M. Lambelet SA, CUNHA Hugo/ Elcotherm AG, DA SILVA Bruno/ Elcotherm AG, DE ASSUNCAO David/ Elcotherm AG, DESCOUT Yvan/ Meier Tobler AG, DOMINGUES Vasco Anselmo/ Elcotherm AG, EMONET Quentin/ Services Genevois de chauffage, FAUCONNIER Pascal Elcotherm AG, GALLUCCI Bruno/ Elcotherm AG, GASPERI Maurice/ Windhager Zentral Heizung Schweiz AG, GETAZ Christophe/ Elcotherm AG, GODART Alexandre/ Elcotherm AG, GUNTHER David/ Elcotherm AG, HINAULT Alexis/ Elcotherm AG, JAUNIN Cyrill/ Clauditherm Sàrl, KEIST Eric/ Meier Tobler AG, MARTINS Manuel/ Brm Sàrl, MESA Felipe/ Elcotherm AG, MILLERON Pascal/ Soprogaz SA, OLIVERIO Vincent/ Multitherme SA, PELET Guillaume/ Meier Tobler AG, PRUDENTE Gioele/ Anapol Gerätetechnik AG, ROTH Alain/ Elcotherm AG, ROUBY Julien/ Elcotherm AG, SILVA Tiago/ Meier Tobler AG, SIMON Yann/ Climax Energies SA, VON ALLMEN Fabian/ Meier Tobler AG, WENGER Maud/ Elcotherm AG, WICKY Frédéric/ Meier Tobler AG, ZEMAN Marek/ Brauchli SA, ZIORJEN Stefan/ Edmond Ramel.

*Toutes nos félicitations
et excellente continuation à tous !*

De la part de :

taxa
énergie
maintenance



**meier
tobler**

elco 




Services **Genevois**
de Chauffage

CHAUFFER AU MAZOUT
L'énergie raffinée



SOPROGAZ 

Conditions claires dans votre station d'épuration!

- Agents de précipitation des phosphates
- Agents de floculation
- Elimination de boue foisonnante
- Réduction de la DCO et de la turbidité
- Elimination des mauvaises odeurs
- Neutralisation du pH

Microscopie et consultation compétente –
notre service sur site, sans engagement



Neugrütstrasse 2
CH-8610 Uster

Tel. +41 44 922 92 84
info.ch@feralco.com
www.feralco.ch



meuch

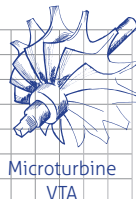
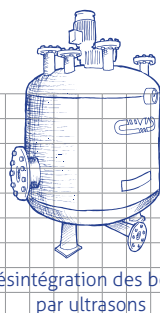
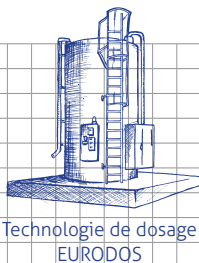
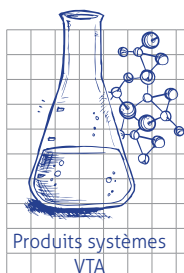


VTA Schweiz GmbH

Kalchbühlstrasse 40
CH-7000 Chur
Tel: +41 81 252 27 09
Mail: vta@vta.cc

LES PROCÉDÉS D'ÉPURATION SUR MESURE.

Votre spécialiste pour l'optimisation globale d'exploitation
des STEP – personnalisée, efficace et économique.



Tout se clarifie. Avec VTA.

www.vta.cc



F · E · S

Groupe romand pour la formation
des exploitants de stations d'épuration

Philippe Vioget

Président du FES

Enrique Duarte

Membre du FES et coordinateur du Groupe EAU - ARPEA

Le Groupe romand pour la Formation des Exploitants de Stations d'épuration (FES) est une association d'utilité publique formatrice de professionnels dans le domaine de l'exploitation et de la maintenance des systèmes d'assainissement des eaux polluées.

Pour protéger économiquement nos eaux, les stations de traitement des eaux usées travaillent continuellement, et le personnel assurant leur bon fonctionnement doit être formé selon les bases légales et les directives émanant du milieu professionnel de l'épuration des eaux.

Depuis 1984, le Groupe romand FES, association à but non lucratif, soutenu par la Confédération et les Cantons, œuvre pour assurer la formation des exploitants de stations d'épuration par la mise sur pied, l'organisation, la planification et la coordination des cours et des examens selon la charte, la directive et le règlement fédéral afférents, en vue de l'obtention du brevet fédéral de la branche.

Le Groupe romand FES est constitué de représentants de l'ARPEA (Association romande pour la protection de l'environnement), du GRESE (Groupement romand des exploitants de stations d'épuration) et du groupe romand du VSA (Association suisse des professionnels de la protection

des eaux). La formation est dispensée par des professionnels de manière à assurer sa bonne compréhension. Elle offre de la théorie, de la pratique et du travail sur le terrain.

Les participants ont la possibilité de se perfectionner dans le domaine de la protection des eaux, couvrant l'éventail des connaissances mises à jour (l'état de la technique). Ils acquièrent ainsi la connaissance des différentes techniques et procédés, règlements et directives et ont un large aperçu des outils et des méthodes de planification, d'exploitation et de maintenance des ouvrages. Les cours sont complétés par des informations relatives aux aspects financiers, économiques, de sécurité, de conduite du personnel et de connaissances de l'environnement et des milieux récepteurs.

Cadre

Au milieu des années 90, à l'initiative du FES qui a voulu une reconnaissance au niveau suisse de son diplôme et de celui du VSA, et après bien des années de travail, la

formation professionnelle des exploitants de STEP est portée sur les fonts baptismaux en 2002 par le Département fédéral de l'économie et l'OFFT de l'époque (aujourd'hui SEFRI, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation). Cette reconnaissance s'accompagne d'un règlement relatif à l'examen professionnel des exploitants de STEP/Exploitant·es de STEP avec brevet fédéral, donnant ainsi au « métier » la possibilité d'être reconnu en tant que formation supérieure. De 2010 à 2013, un profil d'exploitant (charte) et des compétences nécessaires a été élaboré en collaboration avec les exploitants; une directive déclinant lesdites compétences a également vu le jour; et, pour finir, le règlement afférent a été remanié et renforcé au niveau de ses exigences.

Organisation et contenu des cours

Les cours sont organisés par niveaux de formation. Le détenteur du certificat FES dispose des connaissances de base nécessaires pour conduire une installation de faible capacité (jusqu'à quelques milliers d'équivalents-habitants). Cette formation est donnée sur trois semaines. Le détenteur du brevet fédéral possède des connaissances vastes et approfondies de tous les domaines du traitement des eaux usées. Il est capable de conduire une installation de capacité moyenne à importante. La formation, exigeante, est donnée sur neuf semaines.

Défis pour les années à venir

Des défis importants seront à relever ces prochaines années. Ils concernent la formation continue des brevetés, la coordination et l'harmonisation de la formation avec le VSA, le recrutement et la formation pédagogique des experts, le renouvellement du comité ainsi que la place que doivent occuper, dans l'enseignement, les supports informatiques (enseignement dématérialisé).

Le FES professionnalise son site (www.info-fes.ch), avec comme thème central la for-

mation. Les candidats pourraient dans un proche avenir télécharger les cours via un identifiant « utilisateur » et un mot de passe.

La coordination et la structuration « modulaire » de la formation du FES, la communication et les échanges développés avec le VSA et le SEFRI, l'introduction des nouveaux membres connus et reconnus en son Comité assurent une cohérence, une qualité et une continuité de la formation ainsi que le renforcement et l'amélioration des cours pour les cycles de formation à venir.

La valeur de renouvellement des infrastructures d'assainissement en Suisse représente environ 80 milliards de francs. Les détenteurs de STEP ont tout intérêt à disposer de personnel bien formé leur permettant d'exploiter économiquement leurs installations, et une grande majorité d'entre eux l'a bien compris.

Pour plus d'informations :

Groupe romand FES

Rue des Petites Berges 1

CH-1530 Payerne

Tél. 026 660 26 44

comfes@bluewin.ch

www.info-fes.ch



Examen professionnel des Exploitants de STEP / des Exploitant·es de STEP avec brevet fédéral

L'examen professionnel des Exploitants de STEP / des Exploitant·es de Step avec brevet fédéral aura lieu aux dates suivantes :

Dates	Type d'épreuves	Lieu
22 au 24 octobre 2018	Examens pratiques de laboratoire	Gymnase intercantonal de la Broye Rue du Gymnase 1, 1530 Payerne VD (www.gyb.ch)
3 au 6 décembre 2018	Examens écrits et oraux	CAMPUS SURSEE, 6208 Oberkirch LU (www.campus-sursee.ch)

Admission

Sont admis à l'examen les candidats qui :

- a) sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité d'un métier technique ou certificat jugé équivalent et peuvent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans une STEP;
- b) peuvent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins six ans dans une STEP.

La décision concernant l'admission à l'examen est communiquée par écrit aux candidats trois mois avant le début de l'examen. Les décisions négatives indiquent les motifs et les voies de recours.

Inscription

L'inscription se fera par écrit avec un formulaire d'inscription adressé à :

Secrétariat d'examen FES/VSA, c/o VSA, Europastrasse 3, Postfach, 8152 Glattbrugg

Le formulaire d'inscription peut être commandé au secrétariat VSA, Mme Sandra Tschanz, tél. 043 343 70 79 ou sur le site internet www.vsa.ch.

L'inscription doit comporter :

- a) un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat ;
- b) les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission ;
- c) la mention de la langue d'examen ;
- d) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

Délai d'inscription

Le délai d'inscription est fixé au **30 juin 2018** (date du timbre postal). Les inscriptions tardives ne seront pas prises en considération.

Taxe d'examen

La taxe d'examen de CHF 2'940.- (exclus hôtel et repas) est à verser au plus tard jusqu'au 15 septembre 2018. La facture sera annexée à la confirmation d'admission aux examens.

Pour la commission d'examen : Le président, Dr M. Tschui



ENVIRONNEMENT, CONSTRUCTION ET ENERGIE

Un seul partenaire pour toute l'ingénierie

CSD INGENIEURS offre toutes les compétences d'ingénierie pour l'environnement et la géologie, les infrastructures et bâtiments, l'énergie et l'eau.

CSD INGENIEURS 
INGÉNIEUX PAR NATURE

Retrouvez nous sur www.csd.ch

Lausanne

021 620 70 00

Genève

022 308 89 00

Sion

027 324 80 00

Fribourg

026 460 74 74

Bulle

026 919 65 70

Porrentruy

032 465 50 30

Yverdon - les - Bains

024 424 95 00

Berne

031 970 35 35

Traiter les eaux usées à la source, en standard ou sur mesure.



CANPLAST
CANALISATIONS PLASTIQUES
www.canplast.ch



Garages
Carrosseries
Stations-services



Villas
Hôtels
Hôpitaux



Restaurants
Cantines
Grandes cuisines



Industries
Ateliers



Votre cas
particulier

La gamme de produits d'ECOPLAST :

- séparateurs de graisses, d'essence
- fosses de rétention, fosses de décantation
- CARROFILTER (eaux usées de garages, carrosseries)
- décanteurs, dépotoirs, assainissement individuel
- prétraitement physico-chimique des eaux usées industrielles
- mini-station d'épuration
- traitement des eaux de chantier et peinture
- solutions « sur mesure »

NOUVEAU

- traitement des eaux de chantier
« second œuvre »

Ces ouvrages sont généralement fabriqués en matière plastique en atelier ou montés sur place.



Tél. 021 637 37 57 - Fax. 021 637 37 58 - info@ecoplast.ch - www.ecoplast.ch - CANPLAST SA - 1029 Villars-Ste-Croix

Le nouveau canal de Hagneck. Une meilleure protection contre les crues, un paysage plus naturel

Bernhard Schudel

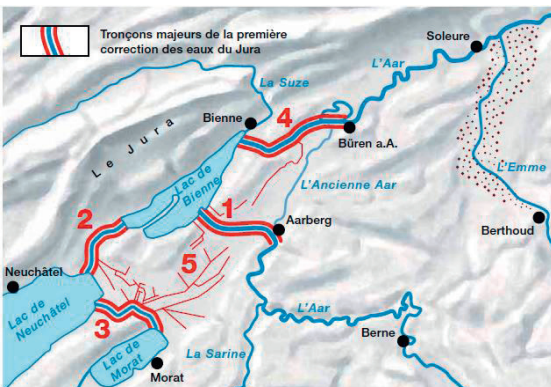
*Chef de division à l'Office des eaux et des déchets, OED, Berne,
responsable de l'assainissement du canal de Hagneck en tant que maître d'ouvrage*

Dans la région des trois lacs, avant la première correction des eaux du Jura (CEJ 1868-1891), l'Aar coulait de Aarberg vers le nord en contournant le lac de Bienne. De vastes surfaces du Seeland étaient régulièrement inondées et ne pouvaient pas être exploitées. Il y régnait une grande misère, poussant les gens à quitter la région.

Bref historique

Grâce à la première CEJ, les conditions de vie du Seeland se sont beaucoup améliorées. Les mesures principales ont été les suivantes : (1) la déviation de l'Aar dans le lac de Bienne par le canal de Hagneck. En même temps, la capacité d'écoulement à la sortie du lac à Bienne a dû être augmentée pour pouvoir accueillir les masses d'eau supplémentaires. Pour ce faire, le canal de Nidau-Büren a été creusé. Grâce au plus fort débit,

Tronçons majeurs de la première correction des eaux du Jura, 1868-1891.



le niveau des lacs de Bienne, Neuchâtel et Morat a pu être abaissé de 2,5 m environ. Ainsi, les conditions étaient réunies pour assécher les terrains marécageux, comme le Grand Marais.

Le canal de Hagneck entre Aarberg et le lac de Bienne a une longueur de 9 km. C'est l'élément central de la première CEJ. L'eau des bassins versants de l'Aar et de la Sarine coule à présent par ce canal dans le lac de Bienne. Une défaillance des digues en cas de crue aurait des conséquences dévastatrices pour une grande partie du Seeland. Cela menacerait non seulement les surfaces cultivées, mais aussi les infrastructures ferroviaires et routières.

Le canal de Hagneck et ses digues de crue ont été construits à la main il y a 140 ans. Depuis, aucun assainissement complet n'a eu lieu. En 2004, il était temps de procéder à une analyse minutieuse des dangers. Les deux principaux points faibles ont pu ainsi être identifiés. À de nombreux endroits, les digues de crue étaient affaiblies ou trop basses. Différentes sections étaient menacées de rupture. De plus, le passage de l'Aar au travers de la colline de Hagneck préoccupait les géologues. En effet, la géologie de ce tronçon n'est pas stable.

Urgence soudaine d'un assainissement

Il n'a pas été facile, sur la base de documents techniques, de convaincre les décideurs de la nécessité d'un assainissement. Des événements naturels ont accéléré ce processus : d'une part deux crues exceptionnelles ont mis au jour l'état des digues, et un glissement de terrain spontané de la colline de Hagneck a provoqué une retenue dans l'Aar. Après ces deux événements, la nécessité d'agir n'était plus remise en question par personne. Tout à coup, l'assainissement devait se faire le plus rapidement possible.

L'analyse des dangers a clairement montré la nécessité d'agir pour garantir la protection contre les crues. Puisque des déficits écologiques étaient également présents, ceux-ci devaient absolument être pris en compte dans la réalisation. Un assainissement purement technique du canal n'aurait pas été acceptable. Sans améliorations écologiques satisfaisantes, le projet d'assainissement n'aurait pas été autorisé.

Très tôt dans le projet, une analyse nous a permis d'identifier les acteurs principaux concernés : une part l'agriculture, incontournable dans le jardin potager de la Suisse. D'autre part, l'écologie. Il s'agissait de prendre en compte les différents intérêts dès le début. Un compromis des différentes parties prenantes a été nécessaire. D'autres facteurs importants sont l'énergie hydraulique, les canalisations (d'eau potable et d'eau usée), les lignes électriques, les loisirs, la mobilité ou l'armée.

Objectifs de l'assainissement

Dans le cadre d'un processus participatif minutieux, les objectifs suivants de l'assainissement ont pu être définis en 2007 avec les intéressés et les parties prenantes :

- Rétablissement rapide de la protection contre les crues.
- Meilleure protection contre les crues extrêmes.

- Valorisation écologique de l'espace réservé aux cours d'eau et mise en réseau des habitats naturels.
- Maintien de la zone de détente de proximité.

Sur la base de ce consensus, le projet d'assainissement a pu être développé en seulement 3 ans. L'acquisition de terrain a pu être réglée à l'amiable déjà avant l'autorisation de construire, ce qui est remarquable. Il n'y a pas eu d'opposition qui aurait pu ralentir les travaux.

Du côté écologique, 3 points forts sont à relever : l'élargissement de l'espace réservé au cours d'eau dans l'Epsemoos (1), une mise en réseau dans l'Hagnimoos traversant les terres cultivées (2) et la valorisation écologique sur le flanc de la colline de Hagneck (3).

Travaux de construction des digues, pratiquement terminées.



Le maître d'ouvrage a défini l'objectif de protection pour l'assainissement de l'intersection de la manière suivante : le profil d'écoulement de l'Aar ne doit pas être réduit par des glissements spontanés. Ce but fut atteint en démantelant une partie importante de la roche. En tout, près de 200'000 m³ de matériel ont été évacués pour créer une zone de chute. De plus, le drainage du versant a été amélioré.

L'assainissement du canal devait non seulement améliorer la protection contre les

crues, mais aussi les déficits écologiques. Une analyse de l'état des lieux a été faite et les déficits suivants ont été identifiés tels que des rives monotones, pas de milieux alluviaux, un recul de la biodiversité et un isolement des populations restantes.

La planification et mise en œuvre de la valorisation écologique a eu pour but de diminuer ces déficits.

Epsemoos, l'élément central de l'assainissement écologique

A côté de nombreuses petites mesures, l'élément central de l'assainissement écologique est la zone appelée Epsemoos. Elle s'étend sur 6 hectares. Sur la rive droite du canal, c'est un élargissement important de l'espace réservé au cours d'eau. Il se trouve entre deux forêts, qui sont souvent utilisées comme corridors par la faune sauvage (voir photo ci-dessous). Le bras latéral est nouveau. L'ancienne digue est devenue une île. Pour garantir la sécurité en cas de crue, une nouvelle digue a été construite. En cas de crue, toute la surface de l'Epsemoos est inondée pendant plusieurs heures à plusieurs jours. Ainsi, les conditions d'une plaine alluviale sont reproduites. Derrière la nouvelle

digue, cinq nouveaux étangs à amphibiens ont été aménagés.

Les éléments les plus importants concernant l'Epsemoos sont les suivants :

- Avant l'assainissement, la digue se trouvait dans cette zone.
- L'île est constituée des restes de l'ancienne digue.
- L'équipe d'entretien ne va sur l'île qu'en cas exceptionnel. Le petit gravelot (oiseau rare) y a déjà couvé avec succès.
- Toute cette surface sur la gauche a été cultivée jusqu'en 2010.
- Grâce à un échange de terrain, cette zone joue à présent le rôle écologique d'élargissement de l'espace réservé au cours d'eau.
- Le bras latéral est inondé toute l'année. Pour des raisons hydrauliques, il a été aménagé de manière assez géométrique, donc peu naturelle. Lors de la planification, on a veillé à limiter le comblement de la zone. Pour améliorer les conditions de vie des petits poissons, des éléments de bois ont été aménagés.
- En cas de crue de l'Aar, le niveau de l'eau et la ligne d'eau se déplacent gentiment vers l'arrière.

Vue aérienne de l'Epsemoos. La promesse aux organisations de protection de la nature de réaliser cet élargissement a été la clé pour l'autorisation de ce projet. Car sans compensation en nature, l'assainissement ne serait pas terminé. Peut-être n'aurait-il même pas commencé...





Sur les flancs des digues, des prairies fleuries extensives riches en espèces ont été plantées et sont entretenues en fermage par des agriculteurs proches du canal. Zones d'eau pour les amphibiens en arrière-plan.

- Depuis la fin des travaux, cet espace a déjà été complètement inondé à plusieurs reprises.
- Du bras latéral en direction de la forêt, une végétation de plaine alluviale va s'installer peu à peu : des zones toujours humides près de l'eau jusqu'aux zones extrêmement sèches aux abords de la forêt.

Sur les digues, de nombreuses prairies de fleurs sauvages ont été plantées. De plus, des éléments structurels tels que des haies, des tas de pierres et de branches ont été placés. Les digues sont entretenues de manière extensive par des agriculteurs locaux. A plu-

Cette surface est entretenue par un agriculteur en fermage. Il amène ses bovins écossais paître chaque année. Ceux-ci empêchent que la forêt ne s'installe dans l'Epsemoos. Une forêt serait écologiquement moins riche qu'une surface ouverte entre l'eau et la terre.



sieurs endroits, des habitats spéciaux ont été aménagés, p.ex. des zones d'eau pour les amphibiens ou des habitats à reptiles. De plus, les conditions pour l'azuré des paluds, un papillon rare, ont été améliorées. Les contrôles d'efficacité montrent que les mesures écologiques portent leurs fruits.

Il est important d'entretenir le canal, même après la fin des travaux d'assainissement fin 2015. Ainsi, le bon état de l'ouvrage et les progrès écologiques peuvent être assurés sur la durée. L'entretien est assuré par une équipe de l'Office des eaux et des déchets et par des agriculteurs locaux. Les agriculteurs ont des contrats de fermage contenant des exigences claires. Des bovins écossais sont également utilisés pour entretenir les surfaces écologiques.

Conclusion

Pour finir, voici quelques mots sur le déroulement des travaux et leurs coûts. La planification de l'assainissement a commencé en 2007. Quant aux travaux, ils ont démarré en 2010 déjà et ont duré jusqu'en 2015. Ils ont coûté près de 41 millions de francs; 45% ont été apportés par la Confédération sous la forme de subventions et 52% ont été à la charge du canton. Pour les mesures écologiques à elles seules, environ 10% ou 4 millions de francs ont été investis.

Au tout début de la planification des mesures écologiques, une peinture de la situation avant la 1re correction des eaux du Jura nous a servi de vision. C'est à cela que devrait ressembler l'Epsemoos après l'assainissement, en tout cas en partie. En passant à une photo après l'assainissement, c'est avec plaisir que nous pouvons constater que le but a été atteint.

Pour plus d'informations :

Bernhard Schudel

Office des eaux et des déchets, OED

3011 Berne

bernhard.schudel@bve.be.ch

Vaud vu du ciel entre 1930-62 et 2015-17. Un ouvrage en 3 volumes de 1700 pages et 1400 photos aériennes sublimes.

Jean-Michel Zellweger

Direction générale de l'environnement (DGE), Lausanne

Le canton de Vaud comme vous ne l'avez encore jamais vu. Photographié du ciel une première fois entre 1930 et 1962, une deuxième entre 2015-2017. Un ouvrage magistral en 3 volumes, 1400 photos aériennes exceptionnelles montrant nos villes et nos villages au format A4, les deux époques chaque fois mises en perspective, révélant les profondes mutations du territoire. 1700 pages, 10 magnifiques textes d'experts évoquant le passé et discutant de l'avenir du canton dans une somptueuse mise en page pour nourrir notre réflexion sur le territoire que nous voulons.

Entre 1930 et 1962, **Alphonse Kammacher**, alors chef de place de l'aérodrome de la Blécherette, a systématiquement photographié le canton de Vaud par avion. Photographe de talent mais resté dans l'ombre, il nous a laissé des milliers de photographies extraordinaires, prises par avion, de nos villes et villages, sur des plaques en verre d'un format 18 x 13 cm, immortalisant ainsi le bâti vaudois tel qu'on le connaissait à cette époque. Ces prises de vue en noir-blanc sont en grande partie d'une qualité que nous peinons à imaginer en 2018. Kammacher utilisait un ancien appareil photo de l'armée (Nedinsco) de 1920, qui pesait 5kg et dans lequel il fallait remplacer la plaque en verre après chaque déclenchement. Ce véritable trésor immatériel, avec ses facettes patrimoniales, historiques et archéologiques, avait failli disparaître. Entreposées dans des caisses à la Blécherette, les plaques destinées au rebut avaient été sauvées in extremis par un couple de collectionneurs genevois; une autre partie avait été dispersée. La collection détenue par le couple Zimmermann

a été acquise par l'Etat de Vaud en 2010 et déposée aux Archives cantonales vaudoises (ACV). Les plaques, fragilisées par le temps, sont souvent altérées par des craquelures et des développements de moisissures dans la gélatine. Elles ont été numérisées à très haute définition (100 Mo), puis entreposées dans des conditions de conservation optimales aux ACV. Les originaux sont actuellement non consultables.

En décembre 2013, l'auteur de ces lignes avait entendu parler d'une exposition d'une quarantaine de photos anciennes aux ACV et s'y était rendu. C'est là, en voyant ces incroyables prises de vue anciennes, que l'idée s'était très vite imposée d'aller tenter de reprendre quelques mêmes prises de vue aujourd'hui. Pilote de vol-à-voile (vol en planeur), copropriétaire d'un petit motoplanneur et pratiquant abondamment la photographie aérienne, je me sentais disposer des aptitudes requises pour me lancer dans une telle aventure. Sauf que, dans la première idée, je planifiais d'aller reprendre seulement quelques-unes parmi

la quarantaine des images exposées aux ACV. Au final j'ai réalisé plus de 1500 paires d'images, dont les 700 plus belles sont proposées dans l'ouvrage.

Ayant demandé, puis reçu copie des fichiers sur un disque dur j'ai découvert plus de 3000 images extraordinaires de la plupart de nos villes et villages vaudois, d'une qualité simplement époustouflante, révélant un canton de Vaud datant d'à peine trois générations et qui n'existe plus. Ce fut un moment de révélation et de pure fascination, en même temps que le privilège de se sentir comme l'archéologue découvrant un trésor caché. L'envie de faire connaître ces images au public ne m'a plus quitté. Il a fallu ensuite trier, renommer, classer, choisir, puis rephotographier (plus de 30'000 photos) les endroits, les reconnaître, s'adapter à l'axe du soleil et à la météo, trouver les meilleures concordances, retraiter les images, renommer, reclasser, etc. Ce travail a pris 3 ans, de 2014 à 2017. En même temps je faisais la connaissance de Roger Emmenegger, fabuleux photolithographe lausannois, avec qui nous avons décidé de valoriser ces images auprès du public en nous lançant candidement dans un projet d'ouvrage de photos «hier et aujourd'hui». Puis sont entrés dans le projet MM. Bruno Marchand, professeur ordinaire d'architec-

ture à l'EPFL et Xavier Fischer, architecte urbaniste à Yverdon, fascinés eux aussi par ces images et décidés à les faire parler. Ils ont entrepris de réunir un panel d'éminents experts pour éditer un troisième tome contenant 10 magnifiques contributions, dans lequel ces photos nous parlent du passé et du devenir de notre canton. Finalement, c'est Jean-Pierre Dewarrat, archéologue du territoire qui est arrivé dans l'équipe pour légender chaque paire d'images avec sa subtile connaissance de notre territoire.

Nous voulons mettre à disposition de la population vaudoise, mais aussi des professionnels de la nature, de l'environnement, de l'urbanisme, du territoire ou de la construction, un document rare et passionnant, montrant dans les plus fins détails villes et villages, tels qu'ils étaient au milieu du siècle passé et tels qu'ils sont devenus aujourd'hui, à un prix le mettant à portée de toutes les bourses. 1400 images aériennes, 700 historiques, uniques et fascinantes en noir blanc et 700 en couleurs, toutes d'une qualité exceptionnelle, présentées côte à côte au format A4 paysage; 1700 pages, un troisième tome amenant la vision de 10 experts pour nourrir la réflexion sur l'avenir que nous souhaitons donner au canton. Il s'agit d'un ouvrage unique et incontournable, montrant la réalité de notre terri-

Pont sur l'Aubonne, N1 en construction 1962.



Pont sur l'Aubonne en 2016.



toire en mutation rapide, préfacé par Marc Chardonnens, directeur de l'OFEV et édité par les Presses polytechniques et universitaires romandes (PPUR), un éditeur reconnu pour la grande qualité de ses publications. En plein débat sur l'aménagement du territoire, sur la mise en œuvre difficile des législations dans ce domaine, il deviendra une référence indispensable en matière d'aménagement et d'utilisation du sol, prenant de l'importance au fil des années, pour permettre la comparaison future avec deux périodes passées. Rien que pour cela, il a sa place dans toutes les bibliothèques, pour un montant particulièrement modique.

Vous pouvez acquérir cet ouvrage unique en souscription au prix exceptionnel de CHF 125.- à l'adresse internet :

www.vaud-du-ciel.ch

Pour plus d'informations :

Jean-Michel Zellweger

Direction générale de l'environnement (DGE)

Division support stratégique

Rue Caroline 11, CH-1014 Lausanne

Tél. 021 316 75 35

jean-michel.zellweger@vd.ch

Pour tous les nostalgiques ayant fait leurs études à l'EPFL, Saint-Sulpice au premier plan, vers 1930 et en 2016.





ASSOCIATION ROMANDE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Devenez lauréat-e du Prix ARPEA - François Lancoud !

L'ARPEA décerne annuellement un prix de CHF 1'000.- récompensant une thèse de bachelor remarquable effectuée dans une Haute École Spécialisée (HES) de Suisse romande, Berne inclus, et un prix de CHF 1'000.- récompensant une thèse de master remarquable effectuée dans une Haute École de Suisse romande, Berne inclus. Les lauréat-e-s auront la possibilité de présenter leur travail lors de notre assemblée générale et d'en publier une synthèse dans l'arpeamag, la revue de l'ARPEA.

Les prix sont réservés à des travaux traitant d'un ou plusieurs thèmes en lien direct avec les objectifs et les activités de l'ARPEA, notamment :

- Protection des eaux
- Protection de l'air
- Protection des milieux naturels
- Protection des sols, sites contaminés
- Gestion des déchets
- Développement durable.

Les travaux sont évalués selon les critères suivants:

- Originalité
- Actualité du sujet. Pertinence de l'approche
- Réponse aux besoins d'un utilisateur
- Communication
- Éthique du produit

Les dossiers des candidat-e-s doivent être déposés au plus tard le 15 décembre de l'année en cours à l'adresse suivante :

Dr Zsolt Vecsernyés

hepia

Rue de la Prairie 4, 1202 Genève

Courriel : zsolt.vecsernyes@hesge.ch

Plus d'informations sur www.arpea.ch, prix ARPEA



N° de référence: R145-1173

Travaux législatifs en cours ou planifiés pour 2018 – 2023 en matière d'environnement Vue d'ensemble, état au 1^{er} avril 2018

Légende :

- Les ordonnances du Conseil fédéral en matière d'environnement et leurs révisions sont soumises au Conseil fédéral pour décision deux fois par an dans le cadre d'un paquet d'ordonnances environnementales (POE) au printemps respectivement en automne.
- Textes soulignés = liens Internet
- Adresse Internet du document : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home.html> > > Thèmes > Thème Droit de l'environnement > Législation > [Travaux législatifs en cours ou planifiés de l'OFEV](#)

Au plan national

Objet	nouveau	modification	Remarques	Consultation	Arrêté du CF (ACF), décision DETEC / OFEV	Entrée en vigueur

Généralités

Bases légales pour les conventions- programmes conclues dans le domaine de l'environnement (Période de programme 2020-2023) : - Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux: RS 814.201) - Ordonnance sur les forêts (OFo: RS 921.01)		X	En vue de la prochaine (4 ^{ème}) période de programme 2020-2023, il faudra adapter succincte des dispositions transitoires de deux réglementations dans les domaines des eaux et de la forêt. <i>Paquet d'ordonnances environnementales Printemps 2019</i>	04.-08.2018	04.2019 ACF	1.1.2020
		X				
		X				
Ordonnance sur l'organisation du gou- vernement et de l'administration (OLOGA: RS 172.010.1)		X	La Commission fédérale d'admission à l'éligibilité dans les services fo- restiers publics dissoute doit être radiée de l'annexe 2 OLOGA.	-	09.2018 ACF	1.11.2018

Objet	nouveauté	Remarques	Consultation	Arrêté du CF (ACF), décision DETEC / OFEV	Entrée en vigueur
Loi sur la protection de l'environnement, loi sur le génie génétique et ordonnances s'y rapportant					
Loi sur la protection de l'environnement, plusieurs domaines concernés, procédure					
Ordonnance relative à la désignation des organisations habilitées à recourir dans les domaines de la protection de l'environnement ainsi que de la protection de la nature et du paysage (ODO: RS 814.076)		X Deux organisations ont demandé à être reconnues comme habilitées à recourir. <i>Paquet d'ordonnances environnementales Printemps 2019</i>	04.-08.2018	04.2019 ACF	1.6.2019
Information sur l'environnement et Etude de l'impact sur l'environnement (EIE)					
-					
Accidents majeurs					
Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM : RS 814.012)		X Introduction d'un article prévoyant une obligation pour les autorités chargées d'accorder les autorisations de construire de consulter les services spécialisés en matière d'accidents majeurs à partir d'une certaine densité de population dans les zones à bâtir existantes situées à proximité d'une installation présentant un risque d'accident majeur. <i>Paquet d'ordonnances environnementales Automne 2018</i>	10.2017-02.2018	09.2018 ACF	1.11.2018
Protection contre les immissions					
Révision des prescriptions pour les installations de combustion : - Ordonnance sur la protection de l'air (OPair: RS 814.318.142.1)		X - Adaptation des exigences pour la mise sur le marché, la mise en service et l'exploitation des installations de combustion alimentées à l'huile, au gaz et au bois à l'état de la technique et des exigences pour le contrôle périodique ; - Adaptation de certaines exigences spécifiques pour les installations stationnaires selon annexe 2 OPair ; - Adaptation des prescriptions pour les combustibles liquides selon annexe 5 OPair ; - Adaptation de l'annexe 7 OPair ; - Adaptation des prescriptions pour la mise sur le marché et l'exploitation des machines et appareils mobiles à moteur à combustion (reprise du Règlement (UE) 2016/1628 dans le droit national).	04.-07.2017	04.2018 ACF	1.6.2018
Adaptations du droit pour la mise en œuvre des plans de mesure de lutte contre le bruit et de préservation du calme : - év. Loi sur la protection de l'environnement (LPE: RS 814.01) - év. Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB: RS 814.41)		X X	Date ouverte	Date ouverte	Date ouverte

Substances

Modifications conformément au plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires : - Ordonnance du DETEC relative au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture et l'horticulture (OPer-AH; RS 814.812.34) - Ordonnance du DETEC relative au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans des domaines spéciaux (OPer-S; RS 814.812.35) - Ordonnance du DETEC relative au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'économie forestière (OPer-Fo; RS 814.812.36)	X	Les ordonnances mentionnées seront adaptées pour la mise en œuvre du plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires.	2018/2019	2018/2019 DETEC	2019/2020
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; RS 814.81) (6^{ème} révision) annexes diverses	X	- Adaptations selon les modifications et les nouvelles dispositions du droit de l'UE ; - Mise en œuvre de décisions de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm ; - Mise en œuvre de décisions de la Conférence des Parties au Protocole de Montréal ; - Adaptations de dispositions sur les substances stables dans l'air et les fluides frigorigènes compte tenu des expériences faites dans le cadre de l'exécution et compte tenu de l'état de la technique ; - Adaptations de dispositions sur l'utilisation de produits phytosanitaires et de biocides ; - Adaptations de dispositions sur la mise sur le marché et l'utilisation de pierres naturelles contenant de l'amiante. <i>Paquet d'ordonnances environnementales Printemps 2019</i>	04.-08.2018	04.2019 ACF	1.6.2019
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; RS 814.81), Annexe 1.17	X	Incorporation de substances supplémentaires selon l'annexe XIV du Règlement (UE) N° 1907/2006 au chiffre 5 de la liste, en règle générale annuellement sur la base des actes législatifs de l'UE. Modifications par ordonnances de l'OFEV.	-	(consultation informelle des milieux concernés seulement)	Date ouverte OFEV
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; RS 814.81), Annexe 2.10	X	Adaptation des descriptions des normes modifiées dans l'annexe 2.10 chiffre 2.2 alinéa 5 lettre a. Modification par ordonnance de l'OFEV.	-	(consultation informelle des milieux concernés si besoin)	Date ouverte OFEV
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; RS 814.81), Annexes 2.16 et 2.18	X	Description par renvoi au droit de l'UE des substances autorisées des véhicules ainsi que des appareils électriques et électroniques. Modifications par ordonnances de l'OFEV.	-	(consultation informelle des milieux concernés si besoin)	Date ouverte OFEV

Objet	nouveau	modification	Remarques	Consultation	Arrêté du CF (ACF), décision DETEC / OFEV	Entrée en vigueur
Ordonnance du DETEC relative au permis pour l'utilisation de fluides frigorigènes (QPPer-FI; RS 814.812.38)	X		Actualisation des informations relatives aux services administratifs et aux organisations représentées dans la commission des permis.	- (consultation informelle des milieux concernés seulement)	Date ouverte DETEC	Date ouverte
Ordonnance PIC (OPICChim; RS 814.82), Annexe 2	X		Inscrire en principe tous les deux ans des substances supplémentaires faisant l'objet de la procédure PIC selon les décisions de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam concernant l'inscription de produits chimiques à l'annexe III de cette Convention. Modifications par ordonnances de l'OFEV.	-	Date ouverte OFEV	Date ouverte
Organismes						
Ordonnance sur l'utilisation confinée (OUC; RS 814.912)	X		- Adaptation des exigences pour une dérogation relative aux activités impliquant l'utilisation d'organismes dangereux en cas de traitements d'urgence (exemples : diagnostics-Ebola dans les hôpitaux, diagnostics immédiats de l'antimex effectués sur place par les services d'intervention lors d'événements B) ; - Prise en compte de la biosûreté dans l'évaluation des risques selon l'OUC. <i>Paquet d'ordonnances environnementales Automne 2019</i>	10.2018-01.2019	09.2019 ACF	1.11.2019
Déchets, sites contaminés et protection du sol						
Ordonnance sur les déchets (QLED; RS 814.600)	X		Adaptation des réglementations concernant l'élimination des cendres de bois. <i>Paquet d'ordonnances environnementales Automne 2018</i>	10.2017-02.2018	09.2018 ACF	1.11.2018
Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (QREA; RS 814.620)	X		- Système de financement des coûts de l'élimination de déchets électroniques ; - Assujettissement de nouvelles catégories d'appareils (harmonisation avec la législation européenne) ; - Adaptation de l'obligation de valorisation à l'état de la technique. <i>Paquet d'ordonnances environnementales Printemps 2020</i>	05.-08.2019	04.2020 ACF	1.1.2021
Ordonnance sur les sites contaminés (OSites; RS 814.680)	X		Adaptation des valeurs de concentration pour l'évaluation du besoin d'assainissement des sols de l'annexe 3 chiffre 2 OSites („Sites dans les jardins privés et familiaux, sur des places de jeux et d'autres lieux où des enfants jouent régulièrement“) pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), le benzo(a)pyrène et le plomb sur la base de nouvelles connaissances toxicologiques (cf. aussi OSol).	10.2018-01.2019	09.2019 ACF	1.11.2019
Ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol; RS 814.12)	X		Adaptation des valeurs d'assainissement dans les sols des annexes 1 et 2 OSol („Places de jeux“) pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), le benzo(a)pyrène et le plomb sur la base de nouvelles connaissances toxicologiques (cf. aussi OSites). Sur cette base, ajout d'une précision au sujet des domaines d'utilisation présentant un risque d'ingestion. Harmonisation de la profondeur des	10.2018-01.2019	09.2019 ACF	1.11.2019

[illegible]

Eau

			04.-07.2017	04.2018 ACF	1.6.2018
Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux; RS 814.201)	X		Adaptation des exigences en matière de qualité des eaux, dont une adaptation des exigences relatives à la température des cours d'eau rendue nécessaire par le changement climatique et en rapport avec l'apport (par ex. par les installations de refroidissement) ou le prélèvement de chaleur (à des fins de chauffage).	vraisemblablement 4 ^{ème} trimestre 2018 DETEC	vraisemblablement 4 ^{ème} trimestre 2018
Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux; RS 814.201)	X		Fixation de nouvelles valeurs limites pour la qualité des eaux de surface à l'annexe 2 chiffre 11 OEaux selon les nouvelles exigences verbales de l'annexe 2 chiffre 11 alinéa 1 lettre f OEaux. Mise en œuvre du concept des valeurs limites fondées sur des critères écotoxicologiques. Ces modifications sont effectuées par le DETEC (art. 45 al. 5 OEaux).		
Mise en œuvre des motions Lustenberger (11.4020) et Bischofberger (14.3095); le cas échéant également mise en œuvre de la Motion Aebi (13.3324) :					
- Loi sur la protection des eaux (LEaux; RS 814.20)	X		- Modification de l'art. 14 al. 4 et 7 OEaux sur la base de la Motion Lustenberger (11.4020) " <u>Pour une utilisation adéquate des résidus de la transformation de la biomasse et contre la prohibition de technologies</u> ", cela en tenant compte de la motion Semadeni (16.3710) " <u>Pour une utilisation judicieuse de la biomasse</u> ", exigeant que la combustion ne doit survenir que lorsque la méthanisation et la valorisation des matières sont impossibles ou inadéquates ;	Date ouverte 2 ^{ème} trimestre 2018	Date ouverte
- Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux; RS 814.201)	X		- Modification de l'art. 14 al. 4 et 7 OEaux sur la base de la Motion Bischofberger (14.3095) " <u>Rayon d'exploitation usuel; Abrogation de l'article 24 de l'ordonnance sur la protection des eaux</u> ";	Date ouverte	Date ouverte
- Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux; RS 814.201)	X		- Modification de l'art. 12 al. 4 OEaux pour permettre d'exempter toutes les exploitations agricoles ayant comme activité la garde d'animaux de rente de l'obligation de raccordement aux égouts publics sur la base de la Motion Aebi (13.3324) " <u>Adaptation de la législation sur la protection des eaux à la situation actuelle en matière d'élevage d'animaux de rente</u> ".	Date ouverte	Date ouverte
Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux; RS 814.201)	X		A la suite des modifications qui seront apportées à la LEaux, des adaptations de l'OEaux seront nécessaires.	04.2019 ACF	1.6.2019

Objet	nouveau	modification	Remarques	Consultation	Arrêté du CF (ACF), décision DETEC / OFEV	Entrée en vigueur
Climat						
Ordonnance sur le CO ₂ (RS 841.711), Révision partielle		X	Les modifications concernent des projets et programmes de réductions d'émissions réalisés en Suisse et la compensation des émissions de CO ₂ des carburants. <i>Paquet d'ordonnances environnementales Automne 2018</i>	10.2017-02.2018	09.2018 ACF	1.11.2018
Adaptations selon l'Accord entre la Confédération suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQUE) - Loi sur le CO ₂ (RS 841.71) Révision partielle (17.073)		X	L'Accord a été signé par l'UE et la Suisse le 23 novembre 2017. Le Parlement européen a approuvé la ratification de l'Accord en décembre 2017 ; l'approbation de l'Accord par l'Assemblée fédérale est encore attendue. Selon la proposition du Conseil fédéral, le couplage des SEQUE devrait intervenir au 1 ^{er} janvier 2020. (<i>cf. aussi partie "Au plan international"</i>).	1.9.-30.11.2016	1.12.2017 ACF Message	prévue pour le 1.1.2020
- Ordonnance sur le CO ₂ (RS 841.711), Révision partielle		X	Après la révision totale de la loi sur le CO ₂ , extension de l'ordonnance sur le CO ₂ avec les dispositions relatives au couplage, notamment à l'intégration de l'aviation dans le SEQUE suisse. De plus, intégration de : - Taxes pour le fonds de technologie ; - Réglementation des cas de rigueur pour les entreprises exemptées de la taxe (non-SEQUE).	10.2018-01.2019	09.2019 ACF Message	
Législation climatique au 1 ^{er} janvier 2021 : - Loi sur le CO ₂ (RS 841.71) Révision totale de la loi sur le CO ₂ pour la période postérieure à 2020 (17.071)		X	Révision totale de la loi sur le CO ₂ afin de fixer des mesures et des buts de réduction plus étendus dès le 1 ^{er} janvier 2021, ceci conformément à l'Accord de Paris (<i>cf. aussi partie "Au plan international"</i>) ;	1.9.-30.11.2016	1.12.2017 ACF Message	1.1.2021
- Ordonnance sur le CO ₂ (RS 841.711)		X	Après la révision totale de la loi sur le CO ₂ , il sera nécessaire d'adopter des modifications supplémentaires au niveau de l'ordonnance. <i>Paquet d'ordonnances environnementales Automne 2020</i>	10.2019-01.2020	09.2020 ACF	
Ordonnance sur la collecte et la déclaration des données relatives aux tonnes-kilomètres liées aux distances parcourues par les aéronefs (RS 841.714.11)		X	Extension de l'ordonnance à l'établissement de plans de suivi des émissions de CO ₂ de l'aviation. <i>Paquet d'ordonnances environnementales Printemps 2019</i>	04.-08.2018	04.2019 ACF	1.6.2019

Carburants d'origine végétale

Adaptations dans le cadre de la révision totale de la loi sur le CO ₂ pour la période postérieure à 2020 (17.071) : - Loi sur l'imposition des huiles minérales (Limpmin. RS 641.61)		X	Dans le cadre de la Révision totale de la loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2020 (17.071) , d'autres législations seront modifiées : Modification de l'article 12a relatif à la neutralité des recettes : les pertes fiscales résultant de l'allègement fiscal accordé en raison de l'encouragement des biocarburants ayant cours jusqu'à la fin juin 2020 devront être compensées jusqu'au 31 décembre 2028 par une augmentation de	1.9.-30.11.2016	1.12.2017 ACF Message	1.1.2021
--	--	---	---	-----------------	---	----------

-	Loi sur la protection de l'environnement (LPE ; RS 814.01)	X	Complément de la LPE : définition de combustibles renouvelables liquides ou gazeux, des exigences liées à la mise sur le marché de carburants et de combustibles renouvelables ainsi que des compétences d'exécution.		
-	év. nouvelle ordonnance	X	Conformément à la modification de la LPE, une nouvelle ordonnance sur les exigences liées à la mise sur le marché de combustibles renouvelables doit être élaborée. <i>Paquet d'ordonnances environnementales Automne 2020</i>	10.2019-01.2020	09.2020 ACF
					1.1.2021

Espèces, écosystèmes, paysages, forêts

Adaptations du droit sur la chasse en raison d'interventions parlementaires diverses (17.052) :			Le Conseil fédéral a été chargé de soumettre un projet de modification de la loi sur la chasse pour la régulation des populations de loups (art. 7 LChP). Les intérêts de l'agriculture, de la chasse, de la sécurité publique et du tourisme doivent être, à l'avenir, pris en compte dans une même mesure que la protection du loup. D'autres interventions parlementaires et demandes doivent aussi être intégrées au projet.	24.8.-30.11.2016	23.8.2017 ACF Message	Date encore ouverte, mais au plus tôt le 1.1.2020
- Loi sur la chasse (LChP ; RS 922.0)	X					
- Ordonnance sur la chasse (OChP ; SR 922.01)	X		Suite à la révision de la LChP, il faudra adapter les dispositions d'exécution correspondantes de l'OChP.	Date encore ouverte	Date encore ouverte	Date encore ouverte
Modification de la loi sur la chasse. Versement d'indemnités pour les dégâts causés aux infrastructures par les castors (Initiative cantonale TG 15.300)	X		Les chambres fédérales ont donné suite à l'initiative. Elle sera mise en œuvre dans le cadre de la modification susmentionnée de la LChP.	Date encore ouverte	Date encore ouverte	Date encore ouverte
Mesures pour la protection contre les espèces exotiques envahissantes :				Eté 2018	Date encore ouverte ACF Message	Date encore ouverte
- Loi sur la protection de l'environnement (LPE ; RS 814.01)	X		Dans le cadre de la stratégie concernant les espèces exotiques envahissantes, le rapport « Mettre un terme à l'expansion des espèces exotiques envahissantes » du Conseil fédéral du 18 mai 2016 établit en référence au postulat 13.3636 du conseiller national Karl Vogler, a présenté le besoin d'adaptation de la législation. Celle-ci consiste principalement en une adaptation de la LPE.			
- Au niveau des ordonnances : Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE ; RS 814.911), év. Ordonnance sur l'utilisation confinée (OUC ; RS 814.912) et autres	X		Adaptations suite à la révision de la LPE et pour la mise en œuvre de la stratégie concernant les espèces exotiques envahissantes.	Date encore ouverte	Date encore ouverte	Date encore ouverte
Ordonnance de l'OFEV sur les mesures phytosanitaires au profit de la forêt (LOMP-OFEV ; RS 916.202.2)	X		L'OMP-OFEV sera révisée et adaptée dans le cadre de la révision totale de l'Ordonnance sur la protection des végétaux (OPV; RS 916.20) et de l'élaboration d'une nouvelle ordonnance interdépartementale sur la protection contre les maladies et organismes nuisibles aux végétaux (ordonnance sur la protection de la santé des végétaux, OPSV).	raisonnablement 02.-05.2019	2019 OFEV	01.01.2020 avec la nouvelle OPSV
Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (ivPB ; 12.402 Eder) :			LPN : Modification des articles 6 et 7. <i>Sur mandat de la CEATE-CE</i>	Date encore ouverte	Date encore ouverte	Date encore ouverte
- Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451)	X		(Le 14.9.2017, le CE a prorogé encore une fois le délai imparti jusqu'à la Session d'automne 2019.)			

Objet	nouveauté	modification	Remarques	Consultation	Arrêté du CF (ACF), décision DETEC / OFEV	Entrée en vigueur
Introduction en Suisse d'une réglementation dans le domaine du commerce du bois équivalente au Règlement de l'UE :		X	La mise en circulation sur le marché de bois récolté illégalement doit être interdite au moyen d'une révision de la LPE analogue au Règlement (UE) No 995/2010 . Les acteurs du marché, qui mettent sur le marché du bois et des produits du bois pour la première fois, seront en plus obligés de respecter certaines obligations de diligence.	3 ^{ème} trimestre 2013	Automne 2018 ACF Message	Date encore ouverte
- Loi sur la protection de l'environnement (LPE ; RS 814.01)						
Renouvellement du Fonds suisse pour le paysage 2021-2031 (Lv.pa. 18.401)		X	Prolongation de dix ans, soit jusqu'au 31 juillet 2031, de l'arrêté fédéral du 3 mai 1991 accordant une aide financière en faveur de la sauvegarde et de la gestion de paysages ruraux traditionnels (RS 451.51) et une contribution fédérale supplémentaire de 50 millions de francs au Fonds suisse pour le paysage pour cette nouvelle période.	Date ouverte	Date ouverte	Date ouverte

Prévention des dangers

Ancre juridique de la gestion intégrée des risques (GIR) en matière de dangers naturels (cf. Po.Darbellev.12.4271)			Selon l'ACF du 16 juin 2017 relatif au besoin d'adaptation de droit pour un ancrage de la gestion intégrée des risques pour les dangers naturels, le DETEC est chargé d'élaborer jusqu'à la fin 2019 un avant-projet relatif aux adaptations législatives proposées en tenant compte de l'avis des milieux concernés, en particulier des cantons et ce, sur la base de la note de discussion du 8 juin 2017.	Lois : 1 ^{er} trimestre 2020	Lois : 1 ^{er} trimestre 2021	Lois : 1.6.2022
- Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (RS 721.100) (cf. Po.Darbellev.12.4271)	X					
- Loi sur les forêts (LFor ; RS 921.0)	X					
- Ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau (OACE ; RS 721.100.1)	X			Ordonnances : 4 ^{ème} trimestre 2022	Ordonnances : 4 ^{ème} trimestre 2023	Ordonnances : 1.6.2024
- Ordonnance sur les forêts (OFor ; RS 921.01)	X					



ASSOCIATION ROMANDE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Devenez membre de l'arpea

Vous recevrez l'arpeamag quatre fois par an et aurez accès à sa version électronique. Vous pourrez également participer aux manifestations, journées techniques et séances d'information de l'ARPEA à des conditions avantageuses.

Mais surtout, en adhérant à notre association, vous contribuerez à soutenir les activités que nous entreprenons pour la défense de l'environnement.

Les ressources de l'ARPEA sont les cotisations de ses membres, la publicité paraissant dans sa revue, les dons et les legs (CCP 20-9084-7), et le produit de ses prestations.



Les cotisations annuelles comprennent l'arpeamag et s'élèvent à :

MEMBRES INDIVIDUELS: CHF 80.- **MEMBRES DE SOUTIEN:** CHF 230.-

MEMBRES COLLECTIFS: CHF 160.- **CANTONS:** CHF 350.-

ÉTUDIANTS: Gratuit

Adhésions sur www.arpea.ch

Images de couverture : de gauche à droite, la centrale hydroélectrique de Hagneck (source : BKW) ; Bulletin de l'ARPEA, 1958 ; visite de la STEP de Vidy (source : ARPEA)

P.P.

CH-2037 Montmollin
Poste CH SA



L'EAU

notre métier, notre passion

Découvrez nos solutions innovantes et sur mesure pour le traitement des eaux usées, des eaux industrielles et nos services associés. Profitez aussi de notre équipe compétente pour la maintenance, le montage, le soudage ainsi que les travaux de rénovation et bénéficiez d'un important stock de pièces de rechange. Plus d'informations : **www.alphawt.ch**



Service & support
Tél. gratuit 0800 298 298
service@alphawt.ch

ALPHA WasserTechnik AG
Schlossstrasse 15
2560 Nidau, Suisse

www.alphawt.ch
Tél. +41 32 331 54 54
info@alphawt.ch



ALPHA
WASSTECHNIK